

LA TERRE DE CHEZ NOUS

BULLETIN OFFICIEL DE L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS

Vol. III, No. 16

Membre de l'A. B. C.
Imprimé à Saint-Jérôme

4 mars 1931

Editorial

UN AUTRE ASPECT

C'est un philosophe chinois, s'il vous plaît, qui a dit, il y a déjà bien longtemps cette parole: "La prospérité publique est semblable à un arbre; l'agriculture en est la racine, l'industrie et le commerce en sont les branches et les feuilles; si la racine vient à souffrir, les feuilles tombent, les branches se détachent et l'arbre meurt". L'image est bonne à méditer en ces temps durs. Il y a là dessous une vérité dont plus d'un pourrait faire son profit. On préconise toutes sortes de réformes pour remédier à la crise actuelle et peut-être ne s'arrête-t-on pas assez à la racine du mal. La racine, c'est l'agriculture. Quand le cultivateur d'un pays essentiellement agricole comme le nôtre est malade, toute la société, tout le système économique en souffre. Les années 1929 et 1930 en sont la preuve.

Présentement il y a plus qu'une question économique à considérer. Le côté social de la crise actuelle est très aigu. Et il semble que l'un et l'autre entreraient de suite dans l'ordre si l'agriculture devenait prospère. Il y a de la matière première en abondance, les institutions financières présentent de beaux bilans et des milliers de bras demandent du travail. Pourquoi les affaires ne reprennent-elles pas? Pourquoi?... C'est le débouché qui fait défaut. Le pouvoir d'achat est réduit à sa plus simple expression. Si le pouvoir d'achat du cultivateur était augmenté, la roue de l'industrie en recevrait un vigoureux coup d'épaule, le chômeur trouverait de l'ouvrage, son propre pouvoir d'achat serait augmenté, et l'industrie reprendrait toute son activité. Mais, non, rien ne bouge, tout est gelé. L'agriculture est malade.

Il y a peut-être une bonne raison à tout cela. Nous ne sommes pas loin d'en voir une du moins dans la distribution de notre population. Le pays a actuellement au delà de 9 millions de bouches à nourrir. Quand tout le monde travaille, ça va bien, mais avec 200 mille chômeurs ou plus, les choses vont mal. Les proportions entre les populations rurales et urbaines n'ont pas d'équilibre. Le recensement de 1921 donnait une population urbaine de 4,352,122 contre 4,436,361 ruraux. Et quelle sera la surprise de juin 1931? Près d'un quart de notre population est encombrée dans les deux seules villes de Montréal et Toronto. C'est stupide pour un peuple agricole. L'erreur est néfaste.

Devons-nous prôner le retour à la terre? C'est toute une affaire et il faut encore rester dans le domaine du pratique. Mais ce qu'il faut, ce qu'il faut tout de suite, c'est empêcher le mouvement de désertion des campagnes. Pour notre part, nous ferions un devoir aux gouvernants de venir en aide à la classe agricole et lui faciliter les moyens d'établir les fils de cultivateurs sur la ferme. Un cultivateur sur chaque terre, une terre pour chaque cultivateur! En avant, en avant le mouvement agricole. En avant la colonisation. Conservons à la terre notre population rurale.

Comment aider?

De la protection au besoin, là où il en faut.

Un crédit agricole à long, moyen et court terme à des taux abordables, nous dirions même avantageux. S'il faut faire un sacrifice, eh bien, faisons-le!

NOUVELLES DU MONDE

A PROPOS DU PLAN RUSSE

Paris, 24. — D'après Jean Parmentier, économiste de renommée internationale, arrivé à Paris d'une tournée d'étude en Russie, M. Parmentier dit que le plan de cinq ans des Russes est déjà en grande partie réussi. Il prévoit, que dans peu d'années la Russie dirigera une offensive économique contre les pays qui dépendent de leur commerce d'exportation. L'Angleterre et l'Allemagne, à son avis, seront tout particulièrement affectées.

Quand le plan sera complété, la Russie produira 17 millions de tonnes de charbon dont 9 à 10 millions pour l'exportation; c'est plus que le double de l'exportation d'avant la guerre. En 1928, elle exporta, 2,728,000 tonnes de pétrole; 4,600,000 tonnes en 1930. Le marché du pétrole en a été ravalié. Il en sera de même encore, dans le bié sans doute, le bois, etc.

C'est la conscription du travail qui permet aux Russes de conduire leurs entreprises. Il y a des raisons plus profondes et plus importantes sans doute. Léopold Richer les signale dans un article au Droit d'Ottawa. "Les chefs invisibles" mérite une lecture attention. Nous le reproduisons la semaine prochaine.

DESARMEMENT NAVAL EUROPEEN

Paris, 24. — Les diplomates anglais viennent d'arrêter les conditions auxquelles la France adhèrera au traité naval de Londres. On considère que c'est une précieuse victoire en faveur de la paix.

Les diplomates Henderson et Alexander partent pour Rome. Si l'Italie adhère au plan naval, le traité de Londres deviendra un traité entre cinq puissances: la Grande Bretagne, les Etats-Unis, le Japon, la France et l'Italie.

Voici les conséquences que la "Tribune" voit dans ces pourparlers:

"Si la France et l'Italie ne peuvent en venir à un accord, une course de construction navale s'ensuivra, qui mettra en péril le traité de Londres et obligera la Grande Bretagne à intervenir."

NOUVELLES DU CANADA

L'IMMIGRATION AU CANADA

En éditorial "Le Devoir" du 24 février écrivait ce qui suit en marge d'un article sur l'immigration du "Journal" d'Ottawa:

"Il y faudrait tenir compte sans doute des intérêts privés, de ceux qui voudraient vendre des terres ou transporter du matériel; il y faudrait peut-être aussi faire leur part à ceux que hantait la crainte de la French Domination et qui entendaient bien nous noyer sous l'afflux des immigrants; mais la part maîtresse appartiendrait probablement à l'ignorance, même grandiloquente, au défaut de réflexion, à l'étroitesse d'esprit de ceux qui s'avéraient incapables d'envisager sous un autre aspect que celui de l'immigration le vaste et complexe problème du peuplement. Ajoutez-y l'esprit moutonnier de la foule partisane qui ne songe qu'à reprendre en chœur les thèmes du chef d'orchestre, l'organisation des partis qui tend à l'étouffement de la pensée individuelle."

Aux Présidents et Secrétaires

Monsieur le Rédacteur du Guide fait savoir aux Présidents et Secrétaires de Cercles que par suite de circonstances adverses et incontrôlables Le Guide n'a pu leur être adressé encore ce mois-ci personnellement. On est prié de le réclamer chez M. l'Aumônier du Cercle.

CONFERENCE AGRICOLE A WINNIPEG

(Le Droit)

L'honorable Robert Weir, ministre de l'Agriculture, accom-

NOUVELLES DE LA PROVINCE

OCTROI SUR LES ENGRAIS

L'octroi sur les engrais n'entrera en vigueur que le premier juillet. — Le ministre d'agriculture écrit ce qui suit à ce sujet.

Québec, le 25 février 1931.

M. Aldéric Lalonde, président, Union Catholique des Cultivateurs, 1231, rue Demontigny Est, Montréal.

Mon cher Monsieur Lalonde, J'ai reçu votre lettre au sujet des subventions que nous avons l'intention de donner pour l'achat des engrais chimiques.

Ces subventions ne pourront être accordées que sur les engrais chimiques achetés à partir du 1er juillet 1931. Le budget qui est voté à la présente session couvre en effet l'année qui commence à cette date.

Espérant que ces explications vous donneront satisfaction, je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,

Signé: J. Adéard GODBOUT.

LA SESSION PROVINCIALE

Le 24 février. — La chambre a étudié et adopté le crédit de \$300,000, pour la chasse, la pêche et la pisciculture. Est-ce que les pêcheries sont en meilleur état dans Québec que par le passé? Les uns, sans les nommer, disent oui, les autres disent non. Le nombre des pêcheurs aurait augmenté.

M. Laferté dit qu'on s'est efforcé de détruire le marsouin sans y parvenir encore. Il y a actuellement une prime de \$2.00 par tête.

La chambre a encore adopté en troisième lecture un bill réduisant de 11 à 6 jours le délai qui séparait la nomination de la votation dans les municipalités rurales. Désormais la nomination aura lieu le 25 janvier et la votation le 1er février.

On a aussi étudié en comité le bill 50 modifiant l'article 7 de la loi de la division territoriale. Il s'agit d'incorporer le canton Tanguay dans le comté Roberval. Il faisait parti du comté du Lac

Les raisons de notre foi

QUESTION SOCIALE

Question sociale! Grande et capitale question à l'heure présente, mais dont on abuse encore de la manière la plus indigne pour faire le procès à celle qui seule peut et veut la résoudre, l'Eglise catholique. L'Eglise, dit-on, est ennemie du peuple. Elle condamne le socialisme qui doit donner la fortune et le bonheur aux ouvriers.

R. Voici comment un prêtre qui s'est dévoué aux intérêts des classes populaires, répond à ce double mensonge.

"L'histoire est là pour prouver que, dans tout le cours des siècles, l'Eglise a soutenu, protégé, défendu les classes inférieures de la société, qu'elle a aboli l'esclavage, formé au travail le paysan et l'ouvrier, fondé une multitude d'institutions pour les faibles, les souffrants, les malheureux de tout âge et de tout sexe. Le peuple n'a pas d'ami plus sincère ni plus dévoué que l'Eglise, qui est pour lui comme la meilleure des mères.

Les socialistes, au contraire, trompent le peuple et le mènent à l'abîme, en demandant à leur futur gouvernement de distribuer à chacun son instruction, sa profession, son salaire, sa maison. C'est ce qu'il est très facile de démontrer.

1. On a dans ce système tous les inconvénients de la société actuelle. 10. Des Chefs: aucun corps ne peut marcher sans tête. Admettons que ce chef soit désigné par le suffrage universel; la majorité, comme précédemment, écrasera la minorité. Et si la majorité veut revenir à l'ancien état de choses, demandera-t-on à la garde nationale qui est "tout le monde" de "marcher contre tout le monde"? 20. Vous aurez, comme auparavant, des gendarmes, des prisons et des échafauds. Vous ne changerez pas les hommes, donc on verra naître des discordes par suite des caractères ou des passions en conflit. Vous verrez des mécontents, des violents. 30. Vous aurez des patrons. Du moment que l'humanité ne peut vivre ni d'herbe ni de gravier, et que du reste vous voulez lui procurer les joies de la table, il faudra demander à chacun un certain contingent de travail. Vous voilà en face des paresseux!

Quelle conduite tenir? Le citoyen Lafargue a fait un livre pour établir le droit de l'homme à être paresseux. Volontiers, mais à condition que d'autres travailleront pour fournir à ces indolents volontaires entretien, gîte et vêtements, toutes choses qui ne germent pas dans les fentes d'un rocher. Comment donc activerez-vous les paresseux? Comme aujourd'hui, en attendant que l'aiguillon du besoin leur remue les nerfs des doigts. Pour cela, vous reviendrez aux patrons qui commandent et répriment. 40. Il y aura, comme auparavant, des voleurs. J'aime les fraises et les primeurs, d'autres les aiment aussi. Vous ferez une distribution successive? Hélas! combien seront pressés, d'autant plus que les reproches de la conscience, vieilles radoterie, ne gêneront personne. Les jardiniers, les cuisiniers ne feront-ils jamais bombance aux dépens de la vaste corporation? Partout où il y a des désirs, surtout sans la crainte de Dieu, il y a des jaloux et des voleurs, et pour réprimer le vol, cause de tant de troubles, retourneriez-vous à la barbarie qui punissait ce crime de la peine capitale? Arrangez les choses comme vous voudrez; votre nouvelle société aura les défauts de l'ancienne.

II. Le système communiste ruine toute liberté.

Vous casez chacun dans le métier qui, selon vous, convient à ses aptitudes. Mais de quel droit infliger ce métier obligatoire? Et si l'ouvrier ne veut pas de ce métier? si après en avoir voulu, il s'en dégoûte? s'il a l'esprit versatile? que ferez-vous si tous cherchent les professions supposées agréables, telles que d'être directeurs, professeurs de langues? vous aurez cent horticulteurs, cent peintres pour un cantonnier; cent coiffeurs, dix cuisiniers chefs, pour un laveur de vaisselle, un verrier, un terrassier, un paveur. Vous inscrirez plus de chasseurs qu'il n'existe de lièvres, plus de gardes forestiers que vous n'avez d'arbres. Vous me dites: "On tirera les professions au sort". Je tombe sur le curage des égouts. Suis-je assez robuste? Le médecin qui m'en décharge va passer pour complaisant: mon remplaçant va crier à mon hypocrisie. Si j'accepte, si je suis assez solide,

ou bien vous me récompenserez par plus d'honneurs, plus de bien-être, ou bien vous me ferez marcher par la force. Dans le premier cas, voilà les savants, les étudiants, les bacheliers qui se révoltent: "Cet homme a un état en définitive qui ne demande aucune étude: pourquoi passe-t-il avant l'architecte qui a étudié pendant dix ans?" Dans le second cas, je deviens une brute attachée au moulin. On changera de métier tous les mois? alors plus d'aptitudes professionnelles. Je passe du piano aux pierres de taille! Réciproquement? Mais qu'aperçois-je? Les chimistes et les médecins ne peuvent se résigner à votre égalité de salaires. Ils désertent! Il faudra recourir au bataillon et à la salle de police. Votre société, c'est la guerre en permanence.

III. Le système communiste ruine toute égalité. — Même vos surveillants, vos préfets, vos agents ne sont-ils pas déjà des favoris, des supérieurs, des inégaux puisqu'il faut leur obéir? De quel œil les manoeuvres de l'usine les verront-ils se promener pour diriger l'atelier? Comme aujourd'hui, les maçons, les charpentiers n'appelleront-ils pas fainéants ceux qui ne travaillent que de la tête ou qui dirigent les travaux? J'entends bien: "Le surveillant, dites-vous, est nommé par les travailleurs, donc pas de conflits". Vous supposez toujours que les hommes dans votre organisation seront vertueux et dociles! Mais songez donc aux compétitions! Cinquante voudront Pierre, quarante désignent Paul! C'est Pierre qui l'emporte. Quelle guerre de la part des quarante battus! Et en tout cas, on choisira toujours le chef bon garçon, qui tolérera les abus. Si c'est le gouvernement qui impose le chef, alors amenez un régiment pour le garantir et le maintenir; dès le surlendemain, il sera la cible de toutes les aversions.

IV. Le système communiste ruine la famille.

C'est un défi à la nature humaine. Si, comme le demande le socialiste Bebel, l'Etat fixe à chaque homme, à chaque femme son atelier de travail, sans tenir compte des unions et des enfants, il est bien évident que l'Etat prend à sa charge l'éducation des enfants et ne les laisse pas à la mère. Comme si la nature elle-même ne portait pas la mère à aimer et même à allaiter son nouveau-né! A chaque arrivage d'esclaves à Zanzibar, on entend pousser des cris déchirants. Ce sont les négresses que l'on sépare de leurs enfants. Avec le système de Bebel et autres communistes, les femmes blanches n'auront rien à envier aux femmes noires. La société dans ces conditions serait vite ébranlée. Le communisme n'est guère meilleur pour les vieillards. Lafargue, dans son livre de la Paresse, loue beaucoup les Indiens de l'habitude qu'ils ont de tuer les vieillards infirmes et par là de les délivrer de tous les maux. Il trouve cela bien plus beau que d'entourer de soins, dans la famille, le vieux père et la vieille mère. Imitons-nous ces Indiens?

V. Le système communiste aboutit à la plus étroite tyrannie.

Les socialistes y arrivent infailliblement. S'il n'y a plus de foyer, il n'y a plus de repas chez soi, personne ne me prépare mon dîner, donc il me viendra de l'Etat. Un surveillant examinera si j'arrive à l'heure, si personne ne me prend ma ration de vin ou ne l'obtient de ma complaisance, ce qui peut conduire à l'ivresse. Qui aurai-je pour

LE TRAVAIL FORCE DES ENFANTS EN RUSSIE

Le "Times" publie un nouveau témoignage sur les travaux forcés en U. R. S. S. Le commandant Bellairs, M. P., avait demandé à M. MacDonald de faire une enquête sur le travail forcé en Russie. M. MacDonald répondit qu'il envisageait cette démarche comme une tentative de provoquer un incident politique. Or, le commandant Bellairs vient de recevoir d'un officier de la marine marchande anglaise la lettre suivante:

"J'ai été au cours des deux dernières années le commandant en second d'un vapeur britannique et j'ai effectué, au cours de cette période, quatre croisières en Russie soviétique: deux à Kem et deux à Arkangel. Chaque fois les travailleurs qui chargeaient le bois sur le bateau étaient conduits sous escorte armée de carabines, baïonnettes au canon; cette escorte restait sur le bateau pendant toute la durée des travaux de chargement qui allaient de six heures du matin à six heures du soir. Pendant tout ce temps la seule chose que les prisonniers mangeaient était un morceau de pain noir. Si ce n'est pas là des travaux forcés comme l'affirme M. MacDonald, je voudrais bien savoir ce que c'est."

La politique du pouvoir soviétique en ce qui concerne l'introduction générale du travail forcé

visé dès maintenant non seulement les adultes, mais aussi les enfants. On en trouve la preuve dans un récent numéro du journal officiel "La Pravda du Komssomol" (du 10 janvier 1931).

D'après ce journal, le bureau central de la section infantile du comité central des "Jeunes communistes" et le commissariat de l'instruction publique viennent de conclure un contrat avec le commissariat de l'agriculture et la direction des exploitations agricoles collectives, obligeant tous les jeunes pionniers, tous les écoliers et tous les enfants des travailleurs; soit 14 millions d'enfants, d'effectuer d'importants travaux agricoles pour le compte des institutions officielles indiquées.

Pour toute récompense, les enfants reçoivent la promesse d'obtenir "une meilleure éducation communiste" (sic!) Le projet du contrat prévoyait l'obligation de nourrir les enfants astreints à ces travaux; cette obligation a été rayée du texte définitif. Le contrat a une durée d'une année. Inutile de dire que les enfants qui en sont l'objet ne sont pas consultés.

"Times", Londres, 13 janvier 1931; "Komssomolskaya Pravda", 10 janvier 1931. Montréal, 25 février 1931.

BONNES TERRES FACILES A DEFRICHER

La province de Québec n'en manque pas de bonnes terres nouvelles, faciles à défricher. Elle ne manque pas non plus de très bons colons qui savent réussir et se créer un très bel avenir en se plaçant chez eux et en restant maîtres d'eux-mêmes...

Sans doute, il est préférable, lorsque c'est possible, de demeurer dans la vieille paroisse, à condition de s'y établir sur une terre, de la bien cultiver. Mais ce n'est pas un avenir que de s'installer au village et d'attendre le travail journalier.

Dans la province de Québec, il y a des terres neuves pour tous les goûts.

Le Témiscamingue, l'Abitibi, la vallée de la Matapédia, la région de Gaspé, certains cantons du Lac Saint-Jean et du Saguenay, voilà des champs très étendus où des milliers de colons prospéreraient, à condition de vouloir travailler et vivre modestement au cours des premières années.

Cependant, il n'y a plus de place pour les coupeurs de bois, pour les spéculateurs. Le colon doit avoir le goût du travail et de l'économie, s'appliquer à défricher sa terre et à la mettre en culture. S'il est marié et père de quelques enfants, il doit avoir un petit capital de quelques centaines de dollars.

Dans ces conditions, il est sûr de réussir.

Le plus désirable, ce serait que les pères de famille nombreuse accompagnent leurs fils dans les régions de colonisation. Que de pères de famille pourraient suivre leurs fils avec un capital commun d'un millier de piastres et davantage. Où ils sont actuellement, ils vivent péniblement, surchargés de dettes, et le découragement les guette. Leurs (Suite à la page 247)

SOMMAIRE

	Page
Editorial	241
La session provinciale	241
Nouvelles	241
Raisons de notre foi	242
Le travail forcé des enfants	242
Bonnes terres faciles à défricher	242
Un parti agraire	243
Nouvelles	243
Echos de cercles	244
Echos de cercles (suite)	245
Assemblée de la Coopérative Fédérée	246
Echos de cercles (suite)	247
Tribune libre	247
Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C.	248
Nouvelles	249
Calendrier agricole	250
Technique agricole	251
Cours d'apiculture	252
Bennett refuse les offres russes	252
Consultations légales	253
Marchés	254
Cours d'apiculture (suite)	255

L'Image de la santé. "Mme A. E. Larson de Minneapolis, Minn., écrit: "Ma fille qui est âgée de 12 ans était dérangée par des gonflements d'estomac et, comme j'ai beaucoup de connaissances parmi les pharmaciens et docteurs, je lui fis essayer bien des choses mais rien ne parvenait à la soulager. Elle était maigre et d'un poids inférieur à la normale. Comme je savais que d'autres avaient obtenu de bons résultats par l'usage du Novoro du Dr. Pierre, je fis l'achat d'une bouteille et ce remède fit pour elle des merveilles; elle a augmenté de poids et semble la véritable image de la santé." Cette médecine herbeuse éprouvée fortifie l'estomac et facilite la digestion; elle règle les intestins et augmente le flux urinaire. Ce n'est pas un article de droguistes car le Novoro est fourni directement. Ecrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

Dans la Vallée d'Annapolis en Nouvelle-Ecosse les producteurs de pommes de plus en plus utilisent dans leurs vergers un engrais-complet 9-5-7 au lieu d'azote seulement.

(à suivre)

UN AUTRE ASPECT

(Suite de la page 241)

La coopération intelligente et effective. La coopération c'est une union. Et l'union, c'est la force. Contre la force point de résistance.

Le remède à la crise actuelle semble donc se résumer en deux points :

Aux gouvernants : une *politique vraiment agricole*.

Aux cultivateurs : une *étroite coopération*.

Gouvernants et cultivateurs ensemble contre la crise actuelle !

Leroy POULIN.

UN PARTI AGRAIRE

C'est la Saskatchewan qui vient de faire cette acquisition. La section provinciale des United Farmers of Canada, en convention à Saskatoon, le 27 février, a décidé, presque unanimement, d'entrer dans le domaine politique. C'est une tentation fort alléchante pour les associations agricoles. Mais c'est une tentation et tous les jours nous demandons : "Ne nous laissez point succomber... etc."

Il semble étrange, illogique même que les cultivateurs ne puissent faire de politique comme corps social. Ils ont, semble-t-il, tout ce qu'il faudrait pour faire de la politique. Ils ont un superbe programme, ils représentent tout un groupe social, leurs intérêts demandent à être protégés. Pourquoi les faits doivent-ils démentir ce que le sens commun semble vouloir approuver ? Pourquoi ? Mais les faits sont là. On ne peut les ignorer.

En 1921, les Progressistes sont arrivés à Ottawa avec quelque 64 députés. C'était une force. Ils détenaient la balance du pouvoir. Ils avaient les atouts. Pourtant ni Forke ni Crerar n'ont pu discipliner les troupes agraires et en moins de 7 ans on a vu s'effriter le bloc agraire. Il semble que les associations agricoles ne sont pas faites pour la politique.

Le nouveau parti porte en soi d'autres germes de mort beaucoup plus virulents encore. Ils sont socialistes avancés. Ils sont pour la nationalisation des grandes entreprises et les coopératives de production. Ils demandent la mise en commun des produits 100% ; la nationalisation du crédit, des banques et des ressources naturelles ; l'assurance sur la récolte pour toute la province ; un port libre à Churchill. N'est-ce pas qu'il y a là des odeurs de communisme ?

Les gens de l'Ouest ont raison de réagir devant les difficultés qu'ils éprouvent actuellement. Ils ont raison de chercher à améliorer leur sort. Ils ont tort de se tourner vers le socialisme, ils ont tort de chercher le remède dans un parti agraire. L'histoire et les faits ne mentiront pas, même pour eux, et tôt ou tard... ils auront vécu.

Leroy POULIN.

LA SESSION PROVINCIALE...

(Suite de la page 241)

M. J.-N. Francoeur, ministre des Travaux Publics présente en première lecture le bill des ponts. Sur demande, le ministre explique qu'il s'agit des ponts de Sorel, Yamaska, l'île d'Orléans, etc. M. Duplessis pose une question de procédure fort embarrassante et le président de la chambre doit consulter avant de prendre une décision.

Le 25 février : — M. Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes a déclenché un débat animé sur la question des ponts de péage.

La question rappelle un article de loi de 1912 au sujet des ponts de péage : "qu'attendu qu'il y a dans la province des ponts de péage et que ces péages sont une entrave à l'industrie, l'agriculture et la circulation, il est résolu d'abolir ces ponts de péage".

La droite prétend que la politique du gouvernement est de réduire des péages : M. Tascheau. — "En 1912, la politique du gouvernement libéral était d'abolir les ponts et barrières de péage. Avons-nous suivi cette politique ? J'affirme que oui. J'ai ici le rapport du ministre des travaux publics pour les années 1924-1925

qui contient une liste de trois pages de ponts et barrières de péage abolis. Le gouvernement a donc tenu sa promesse et il a aboli la quasi-totalité des ponts de péage dans la province de Québec."

Le premier Ministre explique ensuite que les circonstances actuelles, qui ne sont plus celles de 1912, justifient les ponts de péage. "Et d'ailleurs la situation s'est profondément modifiée depuis 1912, nous avons l'automobile, le transport par camions, le tourisme, etc. En plus, le gouvernement a remplacé tous les petits ponts de bois par des ponts en fer et des ponts en béton. A moins d'adopter la politique que nous avons choisie, ces ponts n'auraient pu être construits."

Le 26 février. — La nouvelle loi des accidents du Travail est envoyée au comité des bills publics.

La critique fait amender la loi réglementant la vente de la gasoline. L'étatisation est beaucoup moins flagrante dans le commerce de l'essence.

Le 27 février. — Le bill des droits civils de la femme est passé en troisième lecture tel qu'approuvé au cours du début au comité des bills publics.

Le Premier Ministre laisse entendre que les élections pour

Suite à la page 248

NOUVELLES DU MONDE

(Suite de la page 241)

UN ATTENTAT CONTRE ZOGOU

Vienne, 21. (S.P.A.) — Deux Albanais, que la police a réussi à capturer, ont tiré des coups de feu sur le roi Zogou d'Albanie, mais sans l'atteindre, parce qu'un des membres de l'escorte royale, le major Topolai, s'est interposé entre eux et le roi, au risque de sa vie.

(Le Devoir)

GANDHI EST ACCLAME PAR LA FOULE

Une foule de 200,000 personnes reçoit le chef nationaliste à Nouvelle-Delhi — Les Conversations avec Irwin — Avertissement

Nouvelle-Delhi, Inde, 21. (S.P.A.) — Une foule qu'on estime à 200,000 personnes a fait une ovation au chef nationaliste Gandhi, dans cette ville, il y a quelques heures. Gandhi, dans une allocution, a dit qu'il fait tout en son pouvoir pour que les conversations avec le vice-roi lord Irwin aboutissent au rétablissement de la paix. Il a fait observer que ces conversations sont empreintes de profonde cordialité, mais que leur résultat est dans la main de Dieu. Il a loué les femmes et les enfants d'avoir pris part à la lutte nationaliste. Il a aussi lancé cet avertissement : Par les excès et la violence, nous ouvririons la porte à notre propre destruction après l'obtention de l'indépendance, parce qu'alors il n'y aura plus de tiers pour intervenir et rétablir la paix.

(Le Devoir)

PAS D'EMBARGO SUR NOTRE BLE AUX ETATS-UNIS

(Presse Associée)

Washington, 24. — Tous les bills de tarif et d'embargo y compris la limitation proposée sur les importations d'huile, ont été rejetés aujourd'hui par le comité des Voies et Moyens de la Chambre. Cette décision du comité éloigne définitivement toute présentation à cette session-ci du Congrès d'un bill destiné à imposer un embargo sur les importations canadiennes de blé.

(La Tribune)

DESARMEMENT NAVAL

(Suite de la page 241)

clause de sauvegarde et à construire en portion de la France et de l'Italie. Les Etats-Unis et le Japon emboîteront le pas, évidemment. De là l'importance attachée à la visite des délégués anglais à Paris".

(Suite à la page 240)

NOUVELLES DU CANADA

(Suite de la page 241)

CONFERENCE AGRICOLE...

recteur général des fermes d'expérimentation du Canada, a quitté la capitale ce matin en route vers les provinces des prairies. Samedi prochain il y aura une conférence à Winnipeg entre le ministre fédéral de l'agriculture et les ministres de l'agriculture des trois provinces de l'Ouest.

Le but exact de cette conférence n'est pas très bien connu même des personnes de l'entourage immédiat du ministre. On assure toutefois que M. Weir se rend là-bas pour étudier les rapports d'une enquête que les gouvernements ont conduite dans les municipalités. Ces dernières ont sans doute réuni certains renseignements au sujet des besoins de la population.

OFFRES COMMERCIALES DE LA RUSSIE

Montréal, 26. — Par l'intermédiaire du colonel Maskie, ex-député à Ottawa, la Russie ferait au gouvernement canadien des offres commerciales pour une valeur de \$10,000,000. La Russie veut des instruments aratoires. Les Soviets proposent de participer à une conférence sur la vente du blé afin d'éliminer le "dumping".

Les machines agricoles seraient payées partie en nature, partie en or. La Russie livrerait \$3,500,000 de charbon.

Quelle sera l'attitude de l'Hon. Bennett dans cette question, lui qui a haussé le tarif contre les produits russes dès septembre dernier ?

Le "Droit" s'est prononcé nettement contre les offres russes.

"Avant d'avoir des relations commerciales ou autres avec le régime qui tient actuellement la Russie sous ses talons rouges, il faut recevoir de Leningrad des promesses de bonne foi. Et comme nous sommes à peu près certain que nous n'en aurons jamais, il serait préférable d'abandonner l'espoir de commercer avec la Russie."

Et l'on voudrait, pour la somme de \$10,000,000, dont le tiers nous serait payé en charbon (!) faire alliance avec la Russie ?

Nous espérons que le gouvernement sera ferme en cette circonstance et bien éclairé sur les véritables besoins de notre pays."

L'HONORABLE ERNEST LAPOINTE EST RETABLI

L'Honorable Ernest Lapointe, député de Québec Est et Ex-ministre de la justice dans l'administration King est revenu au pays complètement rétabli de l'opération qu'il a dû subir en décembre dernier à l'hôpital John Hopkin de Baltimore, Maryland.

(Suite à la page 240)

NOUVELLES DE LA PROVINCE

(Suite de la page 241)

L'INDEMNITE A LA TUBERCULINISATION

Le gouvernement provincial est actuellement à étudier le problème de l'indemnité aux cultivateurs qui ont subi des pertes par suite de la tuberculisation. On estime que ce serait une affaire de deux millions pour rendre la loi rétroactive couvrant les six dernières années. Il semble que la loi n'aura pas de portée rétroactive.

Le ministère cherche cependant à dédommager ceux qui ont subi des pertes dans le passé. Le problème est difficile à résoudre, mais il faudra en venir à des mesures justes pour tout le monde.

L'ETABLISSEMENT DE NOS FILS A LA CAMPAGNE

Le R. P. Adélard Dugré, S. J., suggère, dans le "Devoir", le moyen suivant d'aider le père de famille cultivateur à établir ses fils :

Il faut aider les plus belles de nos familles, celles de la campagne, en favorisant l'établissement, à la campagne, des fils de cultivateurs. Grave et difficile problème, qu'on aime mieux ne pas voir, même nier, que d'en chercher la solution. On sait avec quelle impétuosité le R. P. Alexandre Dugré s'attache à le poser devant le public : les vaillants missionnaires agricoles qui rédigent la Voix nationale travaillent à le résoudre.

Voici comment il se pose : à la campagne, les familles nombreuses ne sont pas rares. Or le cultivateur ordinaire est incapable de faire de ses fils des cultivateurs. Il donne à l'un la terre paternelle ; il en aide un autre, peut-être deux ou trois, à s'acheter des fermes ; les autres, il est forcé de les laisser partir ou même de les diriger vers la ville ou les Etats. Ainsi s'opèrent la désertion des campagnes et la surpopulation des villes ; ainsi se préparent le chômage et le paupérisme.

Que faire ? Il faudrait organiser le placement des campagnards à la campagne. C'est bien de perfectionner l'agriculture ; mais en même temps qu'on améliore les fermes, il faut trouver moyen de les multiplier. Les apôtres de cette grande cause font un louable effort pour transplanter des familles entières dans les régions nouvelles ; il faudrait aussi un système de renseignements et de crédit pour que nos vieilles paroisses ne restent pas en friche alors qu'il y a tant de fils de cultivateurs à placer. Il faut s'intéresser à l'avenir de cette magnifique jeunesse, qui vient compliquer les

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel de l'Union Catholique
des Cultivateurs de la Province
de Québec

Bureau de direction:
ALDERIC LALONDE, Président,
Rigaud.
ALBERT RIOUX, 1er Vice-Président,
Sayabec.
ABEL MARION, 2e Vice-Président,
Sainte-Hedwidge.
R. P. LEON LEBEL, s. J., Aumônier.
PAUL BOUCHER, Secrétaire,
Boucherville.
LEROY POULIN, B. S. A.,
Rédacteur.
Mre **CHS-HENRI LALONDE**, c.r.,
Aviseur légal.
Directeurs:
Diocèse de Chicoutimi:
ADJUTOR BIERER, La Malbaie.
ANTOINE RIVERIN, Chicoutimi.
Diocèse de Gaspé:
Abbé EDMOND FLOURDE,
Paspébiac (Bon.)
Diocèse d'Halifax:
J. B. L. ALARIE,
Amos (Abitibi).
JOSEPH COTNOIR, St-Bruno de Guignes.

Prix de l'abonnement
Un an \$1.00
Trois ans \$2.50
A l'étranger, un an \$1.50

Administration et Rédaction:
1231 Est, rue Demontigny
Montréal, P. Q.
Tél.: FRontenac 5998

Lisez non pour contredire et confondre, ni non plus pour croire aveuglément et répandre, mais bien plutôt pour peser et approfondir. — Roger Bacon.

Sachons remonter de la parole d'autrui souvent trop étroite à la pensée souvent encore partielle mais bien plus large encore que la parole; de la pensée à l'intention souvent meilleure que la pensée; de l'une et de l'autre enfin au rayon d'éternelle vérité que notre frère qui pense et parle pour nous le dire a entrevu ou pressenti. — R. P. Gratry.

Diocèse de Joliette:
ARTHUR FOREST, Saint-Ambroise.
Diocèse de Mont-Laurier:
FERDINAND DESJARDINS, L'Annonciation.
Diocèse de Montréal:
A. LANGLOIS, Saint-Jean.
FELIX ROCHELEAU, Sainte-Dorothée.
Diocèse de Nicolet:
ALCIDE ROUSSEAU, La Baie.
Diocèse d'Ottawa:
ALBERT LAMARCHE, Lachute.
Diocèse de Québec:
EUGENE ST-GERMAIN, Saint-Casimir.
GEORGES BROUIN, St-Honoré de Beauce.
LOUIS COUILLARD, Montmagny.
Diocèse de Rimouski:
MATHIAS D'AMOURS, Trois-Pistoles.
Diocèse de Sherbrooke:
PHILIPPE LABOCHÉ, St-Camille de Wolfe.
Diocèse de Saint-Hyacinthe:
F. X. BLANCHARD, Saint-Jean-Baptiste.
ALEXIS BEAUREGARD, Sainte-Heleine.
Diocèse des Trois-Rivières:
OMER E. MILOT, Yamachiche.
Diocèse de Valleyfield:
J. F. PRUD'HOMME, Sainte-Philomène.

— Crure et Aratru —

Echos de Cercles

SAINT-AMBROISE (Chicoutimi)

A une assemblée des directeurs de l'Union Catholique des Cultivateurs de Saint-Ambroise, tenue à la salle publique le 2 février 1931, étaient présents: M. l'Abbé Jos. Pednault, aumônier, Messieurs les directeurs Hercule Bouchard, Philippe Lavoie, Jos. Fortin, Jean Gagnon, sous la présidence de M. Charles Gaudreault.

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été lu et adopté.

Proposé par M. Hercule Bouchard, secondé par M. Jos. Fortin et résolu unanimement que M. l'Abbé Jos. Pednault soit nommé aumônier de ce cercle.

M. Charles Gaudreault, Président, invite M. l'Aumônier à nous adresser la parole.

En termes choisis, M. l'Abbé a expliqué les avantages qu'il y avait pour les cultivateurs de faire partie de l'Union. Il nous déclare aussi de faire tout son possible pour nous aider dans l'intérêt de la classe agricole. Il nous soumet de nommer un conférencier parmi nous pour traiter un certain sujet à chaque assemblée. Cela rendrait la séance plus intéressante dit-il. Il est convenu qu'à la séance de mars, M. Jean Gagnon adressera la parole et le sujet sera "Le soin à donner aux vaches avant et après la mise-bas".

Après un appel fait aux cultivateurs présents à faire partie de l'Union, 46 ont donné leurs noms et ont payé leur contribution, soit \$2.00 chacun.

Proposé par M. Jean Gagnon et secondé par M. Hercule Bouchard que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture de bien vouloir venir en aide aux cultivateurs membres de l'Union Catholique des Cultivateurs de Saint-Ambroise afin d'avoir des grains de semence.

Considérant que la récolte de l'année dernière a été presque nulle, vu les grandes pluies que nous avons eues;

Considérant que le peu que nous avons récolté a germé sur les champs et que nous avons dû le mettre en grange en très mauvais état;

Considérant qu'il a été presque impossible de le battre dans l'état où il était;

Considérant que nous n'avons pas de grains de semences pour le printemps;

Considérant que les cultivateurs ont été obligés d'acheter leurs grains pour cet hiver;

En conséquence, si le Ministère de l'Agriculture ne vient pas en aide, nous déclarons en toute franchise qu'il y a presque la moitié des cultivateurs qui ne pourront pas semer.

C'est pourquoi, les directeurs et membres de ce cercle, qui sont au nombre de 52 font un appel pressant auprès du Ministère de l'Agriculture afin qu'il nous accorde cette demande.

D'après un relevé, il manque pour la semence 3.800 minots d'avoine et 7.000 livres de graines, soit: 2.500 trefle alsike et rouge mêlé et la balance en mil.

Il est proposé que copie de la présente résolution soit adressée à M. Gustave Delisle, M. P., avec prière de l'appuyer.

Proposé par M. Jos. Fortin, secondé par M. Philippe Lavoie que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture pour avoir une certaine quantité de chaux pour le chaulage des terres pour essai.

Proposé par M. Hercule Bouchard, secondé par M. Jos. Fortin, que demande soit faite à M. Carboneau, agronome du comté, de bien vouloir venir nous faire une conférence sur l'agriculture en général et ce, le premier dimanche de mars, lors de notre prochaine assemblée.

Après la prière, la séance est levée.

J. B. RACINE,
Secrétaire Trésorier.

WARWICK (Arthabaska)

A une assemblée du cercle de l'U. C. C. de Warwick, présidée par M. Nap. Desrochers et en présence de notre aumônier local, Rév. M. F. Melançon et de plusieurs membres, M. l'Abbé Edgar Laforest, aumônier diocésain nous donna une conférence dans l'intérêt qu'il y a de s'unir pour grossir l'effectif de 16.000 membres à 25.000 cette année. Ça ne doit pas être exagéré car sur 140.000 cultivateurs qu'il y a dans la province de Québec, il n'y en a qu'un tout petit nombre qui en fait partie. Espérons qu'un jour, ils comprendront leurs intérêts et celle de toute la classe agricole.

"La Terre de Chez Nous" devrait être dans tous les foyers. Il est le journal qui renseigne sur tout ce qui se rapporte à la culture et à l'élevage de bons animaux. Il donne aussi les prix du marché de chaque semaine.

M. le conférencier nous parla de la vente en coopération. Le Comptoir Coopératif fait affaire avec la Coopérative Canadienne du Bétail pour la vente des animaux et pour obtenir de bons prix; il nous faut avoir du bon stock bien engraisé et en tant

au courant des marchés pour pouvoir vendre avec profit.

Le marché des veaux va commencer bientôt; aucun ne devrait mettre sur le marché des veaux mal développés car cela encombre le marché et fait baisser les prix. Il y a toujours de bons prix pour de la bonne marchandise bien préparée.

M. Charles Hinse, gérant de notre syndicat, met les cultivateurs en garde contre certains commerçants qui, par le passé, nous ont donné que les deux tiers de la valeur de nos animaux; il rappelle les marchés de l'année 1926 alors que les prix étaient les mêmes qu'aujourd'hui et nous n'avions pas la crise que nous traversons actuellement. C'est à cette année-là que la classe agricole a décidé de s'unir pour revendiquer ses droits. Toutes les classes de la société ont leur union et rien n'empêche les cultivateurs d'avoir la leur.

L'année dernière, nous avons expédié 23 chars de bêtes à corne et de porcs. Nous étions, à notre début. Cette année nous devons faire davantage.

Il y a encore un autre marché: celui du beurre, du fromage qui joue un grand rôle dans nos cercles. Espérons qu'à l'avenir nous retirerons des prix plus rémunérateurs pour tous ces produits et ce sera à la satisfaction des producteurs et des fabricants, car l'industrie laitière, dans notre province, est la base de notre agriculture.

Ces quelques notes ont été retirées de ces conférences pour les transmettre à "La Terre de Chez Nous" qui en fera l'écho de notre cercle.

Georges LAFONTAINE,
Secrétaire.

SAINT-VALERE DE BULSTRODE

Rapport de notre assemblée du 26 février.

Sur l'invitation de M. l'Abbé Beauchemin, du sein de la chaire, 100 personnes et membres étaient présents.

Nous avions comme invité spécial, M. D. Fortin, agronome du comté qui a fait le discours d'ouverture.

M. l'Aumônier nous a fait une conférence en nous encourageant sur la crise que nous traversons.

M. l'Agronome nous parla des engrais chimiques et de la coopérative dans l'achat de ces engrais. Nos cultivateurs se sont groupés et ont commandé cinq chars de pierre à chaux et un char d'engrais chimiques.

Tous ces cultivateurs ont promis de revenir en février à la prochaine assemblée.

Joseph POIRIER,
Secrétaire.

SAINTE-SOPHIE DE LEVRARD

Assemblée mensuelle du cercle de l'U. C. C., tenue le 28 janvier 1931. Celle-ci commence par la prière et l'invocation à saint Isidore. Sont présents: M. l'Aumônier, l'Abbé M. Manseau, le président, M. J. Arthur Beaudet, les autres officiers du cercle et un grand nombre de membres. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est adopté.

MM. le Président et l'Aumônier du cercle débiteront leur discours respectif du bulletin "Le Guide" avec commentaires appropriés.

Pour la prochaine réunion, on décide de demander l'agronome et l'inspecteur des beurseries et fromageries comme conférenciers.

Attendu que plusieurs cultivateurs de cette paroisse et de la région font l'élevage des renards argentés et d'autres espèces de renards, il est proposé par M. Albert Monfette, appuyé par M. Wilfrid Beauchesne, qu'on demande à l'U. C. C. de venir en aide aux cultivateurs pour la vente des fourrures des renards déjà mentionnés. Adopté.

Puis M. le Président du cercle pendant quelques minutes entretient l'assemblée sur les statuts des syndicats coopératifs agricoles de l'U. C. C., en vue d'en établir un dans cette paroisse. Une discussion libre s'engage sur ce sujet.

Sur ce, la réunion est terminée par la prière.

N. GAGNON, Ptre,
Secrétaire.

TROIS-PISTOLES (Témiscouata)

J'ai l'honneur de faire rapport que le cercle de Trois-Pistoles a tenu son assemblée mensuelle le 26 janvier 1931, laquelle fut présidée par M. Théodore D'Amours. Étaient aussi présents à cette assemblée, M. l'Aumônier, trois directeurs et quatre-vingt membres.

Après récitation de la prière, M. l'Agronome Adrien Martin donna quelques explications concernant les cercles agricoles et la société d'agriculture du comté. Il parla aussi des différents octrois accordés à ces sociétés. Il est ensuite procédé à l'élection des directeurs pour le cercle.

Le secrétaire de l'U. C. C. donna alors lecture des minutes de la dernière assemblée qui furent adoptées sans discussion. Lecture fut aussi faite d'une lettre reçue du laboratoire de pathologie de Sainte-Anne de la Pocatière au sujet des maladies des différentes cultures.

M. l'Abbé Alphonse Belzile professeur à l'Ecole d'Agriculture de Rimouski parla de la composition physique du sol. M. l'Agronome Martin, appelé à parler traita la composition chimique du sol et des divers engrais convenant aux diverses sortes de terre.

M. l'Aumônier remercia les conférenciers des bons renseignements donnés.

Le secrétaire annonça qu'à la demande de quelques-uns, il avait commandé des cahiers de comptabilité du cultivateur et qu'actuellement, il en avait six copies en mains. Le prix est de quinze sous chacun, lesquels sont vendus immédiatement. Plusieurs cultivateurs donnent leur commande pour de tels cahiers.

L'assemblée est terminée par l'inscription d'un nouveau membre.

Louis BELANGER,
Secrétaire.

SAINT-ANTOINE (Verchères)

Le vingtième jour de janvier 1931, le cercle de l'U. C. C. de Saint-Antoine tenait une assemblée mensuelle sous la présidence de M. Emile Archambault. M. l'Aumônier était présent ainsi que les directeurs suivants: M. Antoine Girouard, J. C. Marchesault, Jos. Arthur Cormier ainsi qu'un grand nombre de membres et de dames.

M. le Président ouvre l'assemblée en présentant au nom du bureau des vœux de bonne année aux membres ainsi qu'à toutes les personnes présentes; il fait une petite revue de ce que nous avons fait dans le passé et formule des vœux pour le progrès de notre association et surtout pour son efficacité durant l'année 1931.

M. l'Aumônier joint ses vœux à ceux exprimés par M. le Président et souhaite que nos associations à base catholique se répandent et ce sont les désirs du Pape à cause des dangers que le Bolchévisme fait courir à toutes les sociétés neutres, dangers qui sont surtout à craindre dans un temps de malaise comme nous sommes à traverser actuellement.

Attendu que le gouvernement provincial a manifesté l'intention d'aider les cultivateurs en donnant une indemnité complémentaire pour les bovins atteints de tuberculose;

Attendu que le cercle de Saint-Prime (Lac Saint-Jean) dans son compte rendu dans "La Terre de Chez Nous", du 14 janvier en page 132 et 133 présente un système tout à fait acceptable;

Il est proposé par M. Antoine Girouard secondé par M. J. C.

ECHOS DE CERCLES

(Suite de la page 244)

Marchessault que notre cercle donne tout son appui au cercle de Saint-Prime et que copie de cette résolution soit adressée à "La Terre de Chez Nous", au député provincial ainsi qu'au Ministère de l'Agriculture. Adopté.

Vu que l'U. C. C. est une association sous la direction de l'Eglise ayant reçu la haute approbation du Souverain Pontife et tout l'encouragement de Son Eminence le Cardinal Rouleau et de Nos Seigneurs les Evêques et dans chacun de nos cercles dirigés par des aumôniers, qu'il soit du devoir des membres de l'U. C. C. de seconder l'action de l'association catholique des voyageurs de commerce dans le relèvement moral de notre population rurale et en particulier par l'encouragement à l'oeuvre des retraites fermées, oeuvre qui se dessine de plus en plus dans nos campagnes.

Malgré la mauvaise température, un grand nombre de personnes y compris les dames s'étaient rendues pour entendre un programme de chant et de récitation préparé par le cercle afin d'agrémenter nos séances surtout durant les mois d'hiver. D'abord Albani Marchessault, un petit bambin d'environ 9 ans a récité avec succès: "Le sommeil de Grand'Mère". Puis, Mlle M. Jeanne Marchessault vint ensuite au programme pour réciter d'une manière admirable "La Clémence". Un groupe de membres sous la direction de M. J. C. Marchessault nous firent entendre la chanson: "Le Cultivateur". Mlle M. Jeanne Marchessault chanta le solo. La soirée se termina par le cantique à saint Isidore par M. Louis Marie Bourgeois. Le même groupe de membres chantaient le refrain en partie.

M. l'Aumônier encouragea chaleureusement ce genre d'attractions à nos assemblées ce qui est de nature à attirer notre jeunesse agricole afin qu'elle s'intéresse de plus en plus à nos assemblées mensuelles.

Victor MARCHESSAULT,
Secrétaire.

S.-JEAN-BAPTISTE (Rouville)

12 février 1931.

Au delà de 150 membres de l'U. C. C. se rendirent au lieu ordinaire des réunions pour assister à l'assemblée de février. A la présidence de M. R. E. Guertin et les directeurs présents. Après la prière faite à saint Isidore par notre Aumônier, le Secrétaire donna le compte rendu de la réunion précédente et des lettres reçues durant le mois, donna aussi lecture des questions déposées dans la boîte qui se rapportaient à la conférence du soir "Les engrais Chimiques". M. le président fit résoudre par les assistants certaines questions de la dernière réunion à l'occasion de la mort de M. Pierre Daigneault il fut proposé par M. E. Alix directeur, secondé par M. H. Denis directeur un vote de sympathie à son gendre M. M. Noisieux membre de notre cercle. M. C. E. Noisieux donna des conseils pour l'égouttement des terres et la manière qu'il s'est pris pour faire creuser le cours d'eau qui égoutte sa ferme et celles de ses voisins pour obtenir du 40% du Ministère de l'Agriculture.

M. R. E. Guertin présenta ensuite le conférencier M. Lucien Therrien, B.S.A., de Montréal, qui traite de l'importance de l'emploi des engrais chimiques; maître de son sujet, M. Therrien a su captiver son auditoire à tel

point qu'il fallut allonger sa conférence et répondit à toutes les questions qui lui ont été posées.

Par des exemples sur le tableau noir il explique les formules de ces engrais merveilleux. Il parla aussi des fumiers de la ferme, de sa conservation, la différence entre les engrais chimiques. Aussi nos cultivateurs surent voter des remerciements à M. Therrien qui avait su si bien les entretenir pendant deux heures.

Notre Aumônier M. l'Abbé R. Préfontaine remercia M. le conférencier, félicita les membres d'être venus si nombreux et les invita pour le mois prochain. Prière faite à saint Isidore, les membres du cercle de l'U. C. C. de Saint-Jean-Baptiste s'en retournèrent contents de leur soirée si éducative.

F. X. BLANCHARD,
Secrétaire.

CANTON BEGIN (Chicoutimi)

A une assemblée de l'U. C. C. de Canton Bégin, tenue le 3 février 1931, étaient présents les directeurs suivants: Philippe Nicol, Théodule Guérin, Elie Girard, Emile Tremblay, M. le Président Adélard Lapointe et M. le Vice-Président Simon Potvin.

Il est proposé par M. Philippe McNicol: Attendu que la récolte de grains de l'an dernier a été inférieure à celle de l'année précédente et que la maladie sur la patate a été générale, là où la pluie ne l'a pas détruite entièrement;

L'U. C. C. de Canton Bégin prie le gouvernement de bien vouloir venir en aide aux cultivateurs en nous donnant une part égale proportionnée aux besoins: 1o. du grain de semence (avoine Alaska, avoine bannière, pois bâtifs); 2o. de la graine de mil, de foin et de trèfle alsike; 3o. des patates inspectées car nous n'en avons pas de bonnes parmi celles que nous avons récoltées. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Adélard LAPOINTE,
Président.
Thomas Ls. PEARSON,
Secrétaire.

SAINT-WENCESLAS (Nicolet)

Le cercle de l'U. C. C. tenait le 5 février une séance des plus intéressantes à laquelle assistaient M. l'Aumônier, MM. les membres du bureau de direction et un grand nombre de cultivateurs qui s'étaient rendus pour entendre les intéressantes conférences données par MM. J. Trudel, inspecteur du contrôle laitier, M. J. Joyal, agronome et M. Lahaie, inspecteur avicole.

M. J. Trudel ouvrit la série des conférences. Il traita avec chaleur et conviction de la nécessité du contrôle laitier sur la ferme de tout cultivateur qui désire faire une production laitière dans des conditions avantageuses et rémunératrices après quoi il procéda à la formation d'une association de contrôle. Les cultivateurs s'inscrivirent nombreux et choisirent pour Secrétaire et assistant secrétaire de leur association MM. Georges Hébert et Lorenzo Saint-Arnaud.

M. J. Joyal fut l'orateur suivant. Il débute par des paroles de sympathie à l'égard des cultivateurs et déclare que personne plus que lui n'est sensible au malaise dont souffre la classe agricole. Puis il soumet les projets d'organisation qu'il entend faire au cours de l'année. Il traita ensuite de la culture des re si éducative.

avicole, lui succéda et donna une intéressante conférence sur l'aviculture. Il traita son sujet dans tous les détails faisant ressortir les avantages de la production des oeufs. L'animation régna du commencement à la fin de la séance et on sortit de la salle en chantant Bonsoir mes amis bonsoir.

Henri PICOTTE,
Secrétaire.

ANGE-GARDIEN (Rouville)

Est-ce à cause de l'annonce, ou à cause de l'importance de la question à régler, je ne sais, mais à l'assemblée du 16 février dernier, un très grand nombre de cultivateurs étaient présents. Le bureau de direction était au complet, et quand à l'assemblée, il pouvait y avoir environ 125 à 150 présences.

Pour remettre la politesse au cercle de l'U. C. C. de Saint-Alphonse de Granby qui nous a si bien accueillis MM. Gingras, Choquette et moi à leur dernière assemblée, l'aumônier souhaite la cordiale bienvenue aux nombreux représentants de ce cercle voisin et invite M. Remi Remy à venir prendre place sur l'estrade.

MM. Lavoie et Lévesque sont de nouveau présents à cette très belle assemblée si importante, et invités eux aussi à venir occuper leur siège réservé à côté de ceux des directeurs. La présence de ces deux Messieurs est à l'ordre du jour, puisqu'il va s'agir encore et pour une dernière fois, de l'achat des engrais chimiques.

Avant de régler la question, de qui allons-nous acheter? M. Ulysse Choquette demande qu'une fois la décision prise d'acheter d'un tel ou d'un autre, ceux qui ne voudront pas prendre de celui de qui on va acheter, cet après-midi, ceux-là, dit-il, ne devront pas acheter par l'entremise de l'U. C. C. ou au nom de l'U. C. C. Cette demande est juste et tout à fait dans l'ordre et nous espérons que toutes les commandes des membres de l'U. C. C. passeront par ce que demande à bon droit, ce directeur.

Avant le départ de MM. Lavoie et Lévesque, l'Aumônier leur adressa des remerciements bien sincères, bien cordiaux pour leurs belles démarches; à M. Lévesque ne disant pas adieu mais un amical au revoir; à M. Lavoie offrant toutes les félicitations qu'il peut accepter après tant de générosité et l'Aumônier, à titre d'actualité encore, fait connaître à l'assemblée, que M. Lavoie a eu l'immense bonheur d'avoir une audience auprès du Saint Père en 1927, si au dire de ce Monsieur, ce fut le jour où il fut le plus touché, c'est aussi pour nous, un gage de plus à la confiance que nous mettons en lui.

Après quelques brèves paroles, nos deux visiteurs se retirent alors que l'assemblée se continue. On prend des commandes, on recueille cinq contributions nouvelles. Et la séance est levée.

A. DUPUIS, ptre,
Secrétaire.

BEDFORD (Missisquoi)

Lundi soir le seize février, les membres de l'U. C. C. se réunissaient à l'hôtel de ville, pour traiter d'un sujet d'actualité "le syndicat". Plusieurs membres ont donné leur signature pour faire partie du syndicat et aussi leur billet de garantie. M. Henri Lamoureux fut choisi à l'unanimité, comme secrétaire-gérant. On le sait, le bon fonctionne-

ment et le succès d'un syndicat dépendent et de l'activité et du dévouement de son secrétaire-gérant et de la généreuse collaboration de ses membres. Chaque membre doit manifester de la bonne volonté et être très fidèle à assister aux assemblées, et ne pas se laisser convaincre trop facilement par les ennemis du syndicat — s'il y en a que c'est une entreprise destinée à donner peu de résultat.

Qui risque rien n'a rien... Depuis notre assemblée chaque jour de nouveaux membres viennent s'inscrire et nous avons lieu d'espérer que d'ici quelque temps presque tous les cultivateurs de Bedford feront partie de notre syndicat. Lorsqu'ils auront constaté les avantages matériels à retirer d'un syndicat, ils n'hésiteront plus. A notre dernière assemblée nous avions au milieu de nous, un agent pour la vente des engrais chimiques. Le seul fait de vendre en grande quantité pour argent comptant, lui permettait de diminuer son prix de vente de quatre ou cinq dollars la tonne. Ainsi par exemple, sur un char de vingt tonnes, le syndicat réalisait un bénéfice de quatre-vingt à cent dollars. N'est-ce pas, Messieurs les membres du syndicat que plusieurs achats ou ventes de la sorte, donneront à la fin de votre année sociale une belle "ristourne" à partager? Comment l'avez-vous obtenu ce profit? Tout simplement en vous unissant. — L'union fait la force.

Que notre prochaine assemblée, qui se tiendra à l'hôtel de ville le deux mars prochain, lundi soir, tous les cultivateurs de la paroisse et même des paroisses avoisinantes sont invités. Une grosse commande d'engrais chimiques doit se donner à des prix de faveur.

En plus nous aurons une séance de vues animées très intéressante appropriée à la classe agricole.

Qu'on se le dise.

L. LAROCHELLE, ptre.

YAMACHICHE

Yamachiche, le 15 février 1931.

La réunion, comme d'habitude eut lieu dans la salle publique. Trente-huit membres environ du Cercle étaient présents.

Après la prière réglementaire, nous avons commenté l'article de notre Aumônier Général, paru dans "La Terre de Chez Nous", et intitulé "Le cultivateur Russe". L'Aumônier local s'est efforcé de démontrer que l'Union professionnelle et catholique reste encore le moyen le plus efficace pour arrêter et annuler les effets de la propagande communiste.

Le Cercle a passé la résolution suivante à ce sujet: "Il est proposé par M. Hervé Garceau et appuyé par M. Fernand Gélinais, que le Bureau Central de l'U. C. C. exerce une pression sur les autorités fédérales afin de faire prendre à celles-ci les mesures

nécessaires pour arrêter toute propagande communiste faite soit par la voix du journal, soit sous forme de brochures, pamphlets, par la radio, etc., etc.; que les autorités fédérales avisent aussi aux moyens à prendre pour ne pas laisser entrer ces communistes au pays, et pour retourner dans leur pays, ceux qui sont déjà chez nous."

La question suivante discutée par les membres du cercle fut celle-ci:

Que faudrait-il pour augmenter le crédit du cultivateur?

Les cultivateurs souffrent actuellement de la crise économique mondiale. Les produits de la ferme se vendent bon marché, ou même ne se vendent pas du tout; tel le foin actuellement.

Cependant, ce qui alarme le plus les cultivateurs, c'est qu'ils n'ont plus de crédit. On ne prête plus aux habitants. Les terres ont perdu de la valeur, et en plus, la loi des faillites en n'épargnant pas les dettes hypothécaires, en a fait un placement peu sûr. Cette loi a enlevé aux hypothèques sur les terres, ce cachet de valeur de tout repos qu'elles avaient eu jusqu'aujourd'hui.

En conséquence, il est proposé par M. Hervé Garceau, et appuyé par M. Fernand Gélinais, que les dettes hypothécaires n'entrent pas dans les faillites, que ces dettes soient des dettes privilégiées, afin qu'ainsi le prêteur puisse trouver sa garantie d'autrefois; l'emprunteur honnête n'y trouvera aucun inconvénient.

Ernest JACOB, ptre.
Secrétaire.

NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

A une assemblée des membres de l'U.C.C., de Notre Dame de Stanbridge tenue à la salle Bédard, jeudi le douzième jour de février 1931, sous la présidence de M. Adrien Prévost, étaient présents: M. le curé Charbonneau, aumônier, Messieurs les directeurs Frs. Fontaine, Joseph Tougas, Alcibiade Dussault, Camille Poirier, Philippe Girard et J.-B. Morin.

Le secrétaire donna lecture des minutes de la dernière assemblée qui sont adoptées telles que lues sur proposition de J.-B. Morin, secondé par Philippe Girard.

Il est ensuite proposé par Frs. Fontaine, secondé par Philippe Girard et résolu que le Cercle de l'U.C.C. de Notre-Dame de Stanbridge appuie la résolution proposée par les membres du cercle de l'Ange Gardien de Rouville avec l'amendement suivant:

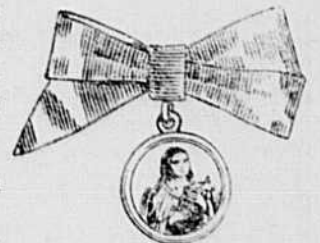
Que demande soit faite au provincial par l'entremise de l'U.C.C. qu'on ne fasse pas de loi, ou si elle est passée, qu'on l'abolisse, obligeant tout conducteur à installer un réflecteur sur tous et chacun de ses véhicules.

Qu'une loi en ce sens ne s'applique pour la voiture de prome-

(Suite à la page 247)

BELLE PRIME GRATIS

En vendant 15 de ces belles épingles religieuses, assorties: forme ronde, modèle nouveau, justement arrivées d'Europe, avec jolie boucle en belles couleurs, pour épingler sur soi, au prix de 25c chacune, vous gagnerez un très joli bracelet de sainte Thérèse, forme montre-bracelet fini en bon métal.



RELIGIOUS SUPPLIES Limited
4485, rue De Laroche,
Montréal, P. Q., Can. Dépt. 7

Nom Adresse
Ville ou village Comté

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COOPERATIVE FEDEREE

Nous commençons aujourd'hui la publication du rapport de M. J.-F. Desmarais, gérant-général de la Coopérative Fédérée de Québec.

Ce rapport a été lu à l'assemblée générale qui eut lieu le 17 février dernier.

Nous continuerons la semaine prochaine de publier ce rapport tel que paru dans "Le Bulletin de la Ferme".

RAPPORT DE M. J.-F. DESMARIS, GERANT-GENERAL

Ainsi que vous avez pu le constater, nous avons fait subir, cette année, certaines transformations au bilan : nous en sommes venus à la conclusion que certains items, apparaissant aux comptes recevables comme actif, devaient disparaître.

Pour pouvoir accomplir ces transformations, nous nous sommes servis, cette année, de la subvention de 1% que le Gouvernement nous a accordée sur notre chiffre d'affaires et c'est notre intention d'utiliser dans l'avenir la subvention de 1% pour faire, s'il y a lieu, la dépréciation nécessaire sur nos immeubles, meubles, etc., et donner une valeur indiscutable aux divers items de notre actif.

La réserve qui, au 31 décembre 1929, apparaissait au bilan pour une somme de \$200,748.36, a été affectée du déficit de l'année 1929, soit \$39,101.43, du montant payé aux actionnaires, au cours de l'année 1930, comme bonus lors de l'échange de leurs actions ordinaires pour des actions privilégiées, d'un certain montant pour mauvais comptes et du déficit sur les opérations de cette année, laissant une balance de \$13,755.93, qui forme l'excédent de l'actif sur le passif.

Vos directeurs, à leur assemblée d'hier, après avoir examiné avec soin la situation financière de la Société, en sont venus à la conclusion que nous pouvions payer le dividende de 6% sur les actions privilégiées et ont passé une résolution à cet effet. Par conséquent, tous les détenteurs d'actions privilégiées recevront, d'ici une quinzaine de jours, ce dividende de 6% pour l'année 1930.

Le déficit des opérations de l'année, comme je le dis plus haut, a été de \$72,698.37. Ce déficit est dû à plusieurs causes incontrôlables, dont je vous expliquerai les principales.

Au cours de l'été 1929, attendu qu'à cette époque la Coopérative Fédérée faisait un commerce de détail à Montréal et à Québec, il lui a fallu emmagasiner une quantité considérable de beurre pour alimenter son commerce durant les mois d'hiver. Je n'ai

pas besoin de vous dire ce qui est arrivé dans les prix du beurre, au cours de l'hiver 1930. Du à une crise mondiale, les prix, au lieu de se maintenir comme dans le passé, ont subi une baisse très considérable, causant par là la majeure partie du déficit qui apparaît dans nos opérations pour l'année 1930.

A part cela, toujours dû à la crise que nous subissons, il y a eu une diminution considérable dans les prix que nous avons pu obtenir pour les produits de la ferme : de là, une diminution dans le volume de notre chiffre d'affaires, laquelle diminution a été accentuée par la nouvelle politique que nous avons adoptée, à compter de juillet dernier, de cesser notre commerce de détail.

Département du beurre et du fromage

Une diminution assez notable a été enregistrée dans nos réceptions pour ces deux produits, pendant l'année 1930. La cause provient sans doute de la diminution subie dans la production elle-même, laquelle est établie par les statistiques fédérales. Il faut noter aussi que la décision prise par le Comptoir de Vente de l'Union Catholique des Cultivateurs de vendre cette année le beurre et le fromage, a également contribué à diminuer nos réceptions.

Je vous donnerai maintenant le pourcentage obtenu dans les diverses classifications, basé sur les quantités que nous avons manipulées, et comparé avec les quatre dernières années :

Beurre pasteurisé et non pasteurisé.

Qualité	1926	1927	1928	1929	1930
Spécial pasteurisé	1	1	1	1	1
1 pasteurisé	69	75	78	83	81.30
No. 1 non past.	25	15	8	5	2.85
No. 2	14	7	12	10	15.24
No. 3	1	1	1	1	1
Fromage	1926	1927	1928	1929	1930
Qualité					
Spécial & No. 1	83.14	80.1	87.56	89.6	83.18
No. 2	16.4	19.1	11.65	9.5	16.06
No. 3	1	1	1	1	1

Vous notez en passant une diminution pour le beurre spécial pasteurisé et No 1 pasteurisé. Alors qu'en 1929 nous avions 1% du beurre manipulé qui a été classifié comme Spécial Pasteurisé, nous n'en avons pas reçu une boîte pendant l'année 1930. En 1929, le beurre No 1 pasteurisé représentait 83% de nos réceptions, alors qu'en 1930 cette qualité de beurre n'a été que de 81.30%. D'un autre côté, nous avons reçu, cette année, une plus forte proportion que l'an dernier de beurre No 2 et No 3.

Pour le fromage, vous pouvez constater par le tableau ci-haut, que la diminution dans le fromage spécial et le No 1 est encore plus forte et qu'il y a eu par conséquent augmentation pour le fromage No 2.

Ainsi que par les années passées, le Ministère de l'Agriculture a continué à mettre à la disposition des fabricants, dont les produits nous étaient expédiés, un expert pour examiner d'une manière spéciale chacune de leurs expéditions et pour indiquer aux fabricants les moyens à prendre pour corriger tel ou tel défaut dans la fabrication.

Vous trouverez ci-après une comparaison des prix moyens retournés à nos expéditeurs de beurre et de fromage, (du 1er mai au 1er décembre, au cours des six dernières années) :

	Beurre	Fromage
	pasteurisé	blanc
	No. 1	No. 1
1925	38.355c	20.452c
1926	32.892c	16.516c
1927	35.652c	18.179c
1928	37.458c	20.448c
1929	37.291c	17.649c
1930	28.286c	14.617c

Coopérative Fédérée de Québec

BILAN AU 31 DECEMBRE 1930

ACTIF :			
Courant :			
En caisse et en banque	50,460.03		
Comptes et billets recevables, moins :			
Réserve pour comptes douteux	458,317.03		
Inventaires — Marchandises	389,011.95	897,789.06	
Hypothèques recevables	40,800.00		
Dépôts et placements	763.62	41,563.62	
Capital :			
Immeubles, Machines, Outillage	524,916.90		
Moins : Réserve pour dépréciation	44,082.72	480,834.18	
Dépenses différées — Taxes, assurances, etc.	12,887.43		
Frais d'émission des obligations-amortissables	31,327.34	44,714.77	
Achalandage		36,551.57	
		\$1,501,453.20	
PASSIF :			
Courant :			
Comptes payables	30,809.63		
Banque Canadienne Nationale			
Emprunts	738,368.20		
Avances	67,033.51	805,401.71	836,211.34
Emprunts divers — A termes			53,172.20
Obligations sérielles — 5 1/2%	350,000.00		
Moins : Obligations en trésor	13,900.00		
	336,100.00		
Intérêts accrus	3,080.91	339,180.91	
Capital actions —			
Ordinaire-nominal	\$10.00	73,645.65	
Ordinaire-nominal	25.00	5,447.12	
Privilégié nominal	10.00	180,040.00	259,132.77
Surplus			13,755.98
			\$1,501,453.20

Vérifié tel qu'il appert à mon rapport de ce jour, attaché aux présentes.

VICTOR PELLETIER, C. P. A.,
Vérificateur.

Montréal, le 16 février, 1931.

Vente du beurre

Tout le beurre expédié à la Coopérative a été vendu à vente privée.

Comparaison de prix — No. 1 pasteurisé

Date	Blanc	Coloré
12 avril Coopérative	14.725	14.87
22 nov. Commerce de Montréal	14.658	14.71

Gain en faveur de la Coopérative environ 3-16c la lb. ou environ 8 1/2c par boîte.

Vente du fromage :

La Coopérative a disposé elle-même, sans intermédiaire sur le marché anglais, d'une partie du fromage qui lui a été consigné en 1930, vendant le reste sur le marché local. Et nous entendons bien continuer ce commerce avec l'Angleterre.

Par ce dernier système de vente, la Coopérative a été en mesure d'économiser une somme considérable au bénéfice de ses expéditeurs.

Comparaison de prix —

	Fromage No 1	Blanc	Coloré
3 mai Coopérative	14.725	14.87	
22 nov. Commerce de Mont.	14.658	14.71	
		.067	.16
Surplus en faveur de la Coopérative par boîte environ : 5c 16c			
Date			
28 avril Coopérative	14.7984	14.9395	
22 nov. Union des Cult.	14.6472	14.7742	
	.1512	.1653	

Département des produits de la ferme

Ci-après un tableau comparatif des produits manipulés pendant les années 1929 et 1930.

	1929	1930
Oufs	470,247 dozs	563,340 dozs
Miel	163,617 lbs	168,740 lbs
Sirop d'érable	4,965 galls	2,773 galls
Sucre	27,147 lbs	11,767 lbs
Fromages étrangers	59,178 lbs	34,998 lbs
Conserves alimentaires	16,922 cses	5,170 cses
Fèves	93,755 lbs	33,693 lbs
Pois	144,724 lbs	63,743 lbs
		Aug. 93,093 ou 16%
		3,123 ou 3%
		Dim. 2,193 ou 44%
		" 15,390 ou 56%
		" 24,180 ou 40%
		" 11,752 ou 69%
		" 60,062 ou 64%
		80,961 ou 56%

Sur les quantités d'œufs manipulés durant cette année, soit 563,340 douzaines, 63% sont des œufs reçus en consignation de nos cultivateurs, coopératives locales, cercles agricoles, etc. La balance de 37% sont des œufs achetés. Cette dernière quantité mentionnée représente les œufs que nous achetions pour suffire aux demandes lorsque nous nous occupions du commerce chez les épiciers.

La moyenne des prix obtenus dans le cours de l'année 1930 est de 34c répartie comme suit : Extras 38c, Premiers 34c, Pou-

lettes 34c, Seconds 27c. La moyenne de 1929 était de 40c répartie comme suit : Extras 42c, Premiers 37c, Seconds 30c

MIEL
La grande quantité provient de l'Ass. des Producteurs de Miel de Québec. Cette association nous a consigné 116,845 livres de Blanc, 4830 livres d'Ambré et 8,649 lbs de Brun, formant un total de 130,315 livres.

Pour les quantités consignées à l'automne 1930 jusqu'au 31 décembre, les moyennes nettes des prix obtenus sont les suivantes :

Blanc No. 1 — Ventes locales	7-1/2c
Blanc No. 1 — Ventes exportation	9-1/2c
Blanc No. 2 — Ventes Locales	7-1/2c
Ambré No. 1 — Ventes locales	6-1/2c
Brun No. 1 — Ventes locales	6-1/2c
Brun No. 2 — Ventes locales	6-1/2c

Nous avons exporté, sur le marché anglais, 84,700 lbs, comparativement à 45,000 lbs l'an dernier.

Sirop d'érable

Nous enregistrons une diminution de 44% sur les quantités manipulées en 1930 d'avec celles de 1929. Cette diminution vient du fait que nous avons demandé aux cultivateurs de faire leurs consignations directement à l'Association des Producteurs de Sucre d'Érable de Québec. Il en est de même pour le sucre d'érable.

Conserves alimentaires

La diminution constatée s'explique par le fait que nous n'avons reçu que les produits des fabriques organisées suivant la loi des coopératives locales et qui étaient affiliées à la nôtre. Dans le passé, nous avions l'habitude de recevoir de fortes quantités d'un certain nombre de fabricants qui se servaient de notre organisation pour vendre leurs produits en en retirant un bénéfice tout à fait personnel.

Fromages étrangers

Ayant depuis quelques mois cessé la vente chez les épiciers, nous enregistrons dans ce cas une diminution de 40% sur les manipulations de 1929, car ce fromage était acheté pour fournir nos acheteurs détaillants. Ces fromages comprenaient les Oka, Kraft, Casino et fromage canadien en meules de 5 et 20 lbs. La même explication s'applique pour les fèves et les pois.

Département des ventes à la campagne

Ci-après quelques chiffres montrant les ventes de certaines marchandises, comparaison faite avec l'année précédente.

Nous notons des augmentations sur les engrais alimentaires, tels que son, gru, farines, avoine, blé d'Inde, orge, blé, etc. Il en est de même pour les insecticides et les fongicides de toutes sortes dont les ventes ont presque doublé.

D'un autre côté, nous avons fait quelques diminutions sur d'autres marchandises, dû à la dépression générale des affaires.

Nous sommes heureux d'avoir pu faire des réductions de prix sur plusieurs marchandises achetées par les cultivateurs, permettant à ceux-ci de réaliser d'importantes économies. Sans anticiper sur le prochain exercice (à suivre)

AVIS AUX LECTRICES

Mlle Atala fait savoir à ses correspondantes et lectrices assidues que la maladie l'a empêchée de rédiger *La Page Féminine* cette semaine.

Nous faisons des vœux tous ensemble pour un rétablissement complet et rapide.

N. D. L. R.

ECHOS DE CERCLES

(Suite de la page 245)

made mue par cheval, non plus pour wagon de charroiage, machine agricole et autres rouleaux de ce genre.

Que le secrétaire envoie une copie au journal, La Terre de Chez Nous. Adoptée puis la séance est levée.

Edéas MESSIER,
Secrétaire.

TINGWICK
(Arthabaska)

Proposé par Joseph Hinse, secondé par Emile Caron que Michel Goggin soit la conférencier de l'assemblée du mois de mars. Il traitera du soin des porcs.

Proposé par Edmond Morin, secondé par Oscar Nolin, que M. Edmond Carignan traite de la culture des choux de Siam.

A cette réunion du 2 février, nous avons eu le plaisir d'entendre deux nouveaux conférenciers: M. Lucien Allison et M. Aimé Gagnon. Ces deux messieurs méritent certes nos félicitations pour s'être acquittés de leur tâche avec autant de succès. Ils ont fait face au public en hommes de métier. Ils ont traité leur sujet avec connaissance de cause. Les auditeurs bénéficieront certainement de leur savoir.

En somme, l'assemblée a été très intéressante et tous se sont séparés en se promettant d'être présents à la prochaine assemblée du mois de mars.

Euclide OUELLETTE,
secrétaire.

N.-D.-LATERRIERE
(Chicoutimi)

A une assemblée régulière tenue le 19 février, 1931, sont présents: MM. Thomas Louis Gauthier, Alf. Bouchard, Vice président, Ludger Munger, Exavier Girard, Philippe Tremblay, Alphonse Bédard, Philippe Girard, directeurs et une nombreuse assistance.

BONNES TERRES...

(Suite de la page 242)

filis eux-mêmes perdent courage et se dégoûtent de la terre. Ensemble, dans une région de colonisation, ils vivraient bien, établiraient tous leurs enfants, seraient indépendants et heureux.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'abbé G. M. Bilodeau, missionnaire-colonisateur, Département de la Colonisation, Québec.

Georges M. BILODEAU, ptre.

UNE BROCHURE
A LIRE ET A
FAIRE LIRE

Il ne se passe pas une journée sans que les économistes et les sociologues de tous les pays ne proposent leurs remèdes à la crise mondiale qui sévit actuellement. Les uns proposent la réduction des heures de travail; les autres se rabattent sur les crédits spéciaux et l'aide directe aux chômeurs; les autres ne veulent

L'assemblée discute les moyens à prendre pour l'achat de la semence.

Après une longue discussion, il est proposé par Alfred Bouchard, secondé par Xavier Girard à prendre toutes les informations de l'Exécutif de l'U.C.C. à propos de la semence, soit par octrois ou diminutions de prix qui seront accordés des éleveurs par votre entremise ou marchands de gros.

Nous achèterons, pour notre cercle, un char d'avoine enregistré pour la semence et un char assorti d'avoine No 1 non enregistré pour la semence. De plus, nous désirerions acheter de huit à dix mille livres de graines de foin. Nous aimerions à avoir vos meilleurs prix.

Sur ce la séance est levée.

Eugène LAVOIE,
Secrétaire.

SAINT-LUDGER
(Frontenac)

A une assemblée du cercle, tenue le 18 janvier, sont présents un assez grand nombre de personnes malgré la température froide et les mauvais chemins.

Le président d'abord, M. Xavier Beaudoin, nous fit ses vœux pour l'année 1931. Mon premier souhait, dit-il, c'est que l'année 1931 nous amène dans l'U.C.C., tous les paroissiens cultivateurs et leurs fils. Nous allons travailler jusqu'à ce que nous ayons réussi à cela. C'est trop regrettable de voir encore une partie des cultivateurs se priver des bienfaits de l'Union et empêcher ainsi l'U.C.C. de faire à la classe agricole, tout le bien qu'elle pourrait lui faire si elle avait le nombre.

Un deuxième souhait, continue-t-il, c'est que faisant tous partie de l'U.C.C., on se fasse un devoir de venir à toutes les assemblées pour y discuter, y apprendre et y enseigner toutes sortes de choses; il y en a toujours à apprendre. Pour cela, nous tâcherons de rendre nos assemblées aussi intéressantes que possible.

rien moins qu'un chambardement de l'ordre social actuel.

Le peuple, celui qui ne se nourrit pas de chimère mais sait envisager la réalité avec calme et bon sens, songe au retour à la terre. Il reconnaît que la ville l'a trompé et que l'agriculture est encore la profession qui assure l'existence la plus stable et la plus convenable. C'est très sérieusement que l'ouvrier, venu autrefois de la campagne, songe à y retourner. Cependant, il ne manque pas, même aujourd'hui, de cultivateurs et de fils de cultivateurs qui sourient encore à l'idée d'aller en ville, gagner de gros salaires, et s'amuser paressus le marché.

On a des objections contre la terre.

— Ça ne paie pas, dit-on. Les produits ne se vendent pas.

Les Hébreux, dans le désert, regrettaient les oignons d'Egypte. Nos cultivateurs regrettent les prix fabuleux du temps de la guerre. Une bonne fermière, toute naïve et un peu égoïste espérait dernièrement, à la suite de je ne sais quelle nouvelle parue dans les journaux, qu'une nouvelle guerre se déclancherait. Les agriculteurs, il est vrai, ont

(Suite à la page 248)

Mon troisième souhait est que vous vous habituiez à lire, non pas des romans mais tout ce qui peut intéresser et instruire le cultivateur. Il y en a tant de bonnes choses écrites spécialement pour nous dans la Terre de Chez Nous, dans les autres journaux, revues et bulletins de toutes sortes. Si vous n'aimez pas la lecture, lisez un peu quand même, moins à la fois et plus souvent et je vous promets que vous finirez par l'aimer. Ainsi donc, entrons tous dans l'U.C.C., assistons aux assemblées régulièrement et lisons notre Terre de Chez Nous. Dieu a fait sa part en nous favorisant d'une température idéale durant toute l'année, d'une récolte abondante; faisons la nôtre en suivant les trois conseils que je viens de vous donner et je vous promets de l'amélioration.

Vint ensuite M. H.-J. Fillion qui traita de la comptabilité agricole et domestique. Pour ne pas allonger trop ce rapport et étant donné que M. Fillion a été invité à nous parler encore de comptabilité à la prochaine assemblée, je remets au prochain rapport le résumé de sa conférence.

Sont au programme pour février, le secrétaire, ayant pour sujet "Les engrais chimiques" et M. Thomas Trépanier, ayant pour sujet "Le soin des vaches avant et après la mise-bas".

Les résolutions suivantes furent ensuite passées.

Proposé par M. Henri-Louis Dallaire, secondé par Harry Beaudoin que le secrétaire soit prié de faire venir, du Ministère de l'Agriculture des livres de Comptabilité Agricole et domestique pour les membres du cercle. Adopté.

Proposé par Xavier Beaudoin, secondé par Joseph Bégin, que demande soit faite à l'Honorable Ministre de l'Agriculture, par l'entremise du Bureau Central, d'accorder un certain aide pour la destruction des mauvaises herbes surtout le chiendent, dont la destruction nous oblige à sacrifier une récolte à part le temps mis à cela. Adopté.

Proposé par Xavier Beaudoin, secondé par Alfred Trudel, que le bureau de direction sollicite de l'Honorable Ministre de l'Agriculture une certaine quantité de grains de semence pour distribuer gratuitement à ceux des membres du cercle local de l'U.C.C. incapables de s'en procurer. Adopté.

Philibert BLAIS,
Secrétaire.

Tribune libre

LA MODERATION

Je reviens exposer aux nombreux lecteurs de la Terre de Chez Nous un des points saillants pour traverser la crise redoutable qui se dresse devant l'avenir inconnu de chaque classe de la société. Depuis la guerre, des années se sont écoulées remplies d'une félicité exagérée et d'une prospérité presque générale, qui ont joué un rôle néfaste au point de vue moral et qui ont pour effet la crise économique mondiale qui affecte toutes les classes de la société. Quelle aurait été la génération qui grandit si elle n'eut pas eu cette crise pour la retenir. Et pourtant, ce n'est que le bon sens qui se fait valoir.



La génération était rendue à croire qu'il ne devait y avoir aucune religion ou au moins, que celles qui permettent tous les plaisirs inutiles et sensuels. De plus, on n'avait qu'une intention, au point de vue individu: Vivre tous sur un même pied d'égalité.

On ne violente jamais la nature impunément. Si on remonte constamment un courant, c'est toujours en dépensant beaucoup de forces. Or, les forces de la nature dépassent les nôtres et sont par ailleurs pratiquement inépuisables, comparées aux forces d'un homme à la vie si brève.

Le proverbe qui dit: les affaires c'est l'argent des autres était pratiqué couramment; on versait avec abondance l'eau dans les stocks; celui qui gagnait mille piastres se serait cru déshonoré, s'il n'eut pas vécu sur un pied de dix mille. Aujourd'hui, il ne nous reste qu'une chose à faire: revenons au bon sens! Nous, fils de l'Eglise, pratiquons la modération tel que l'Evangile nous l'enseigne.

Charles-Ed. HEBERT,
St-Ours (Richelieu).

Victoriaville 19 février 1931

Monsieur le Rédacteur:

Voulez-vous avoir la bonté de publier dans votre journal les quelques lignes que je vous envoie sur la question de la crise financière qui existe ici.

Plusieurs personnes prétendent que la haute protection arrêtera la crise, d'autres prétendent qu'il n'y a aucun remède car la crise est universelle, mais pour trouver un remède il faut connaître la cause.

D'après l'expérience que j'ai, jamais une crise financière n'a existé quand les cultivateurs vendaient leurs produits chez, seulement quand ils vendaient leurs produits bon marché. On leur ôtait le pouvoir d'achat et de plus le cultivateur abandonne sa terre, s'en va en ville avec ses enfants, ôte l'ouvrage de l'ouvrier, fait baisser leur salaire ou fait des sans travail.

Il faut chercher le remède à employer pour faire disparaître la crise.

La protection fait monter le prix des articles protégés, mais comme le fromage est vendu en Europe, la protection ne peut rien y faire. Alors pour augmenter le revenu des cultivateurs il faudrait que le Gouvernement mette une prime. Si le Gouvernement de Québec donnait deux millions

comme prime sur le fromage cela ferait quarante centins par cent livres de lait.

Le Gouvernement de Québec dépense quarante millions par année et tout cet argent va aux riches et les pauvres n'ont rien.

Prenons l'instruction publique, le Gouvernement dépense cinq millions de piastres: Les Ecoles Primaires retirent deux cent cinquante mille et le reste est pour les Universités, les Collèges Classiques, les Ecoles des Hautes Etudes et toute autre institution où le riche se fait instruire. Même il y a des bourses de mille à douze cents piastres données à des gens sous prétexte d'aller en Europe pour se perfectionner. Ces gens pourraient payer leurs dépenses comme ont fait plusieurs personnes.

Prenons maintenant le département de l'Agriculture, le Gouvernement vote des montants assez considérables pour les expositions mais qui en retire l'argent et les honneurs? Les riches qui n'en n'ont pas besoin, comme l'on vient de voir par le dernier rapport du Sénateur Raymond. Faites donc un effort et votez donc un montant comme prime sur le fromage dans lequel le pauvre retirera sa part en proportion du lait qu'il transporte à la fromagerie.

Il y a aussi le beurre qui devrait avoir une prime tant que la protection n'aura pas fait monter le prix pour que le cultivateur soit satisfait.

Si le Gouvernement d'Ottawa mettait le même montant de prime sur le fromage, cela ferait en tout quatre-vingt centins par cent livres de lait à ces conditions. Le cultivateur resterait sur sa terre, garderait ses enfants et plusieurs qui sont rendus en ville retourneraient sur les terres, car si la culture payait, nous doublerions presque la population des campagnes.

Qu'est-ce que c'est pour Québec deux millions quand il en dépense quarante millions et Ottawa qui dépense au-delà de quatre cents millions pour faire la prospérité du pays.

Il faut coûte que coûte que nos gouvernants prennent comme principe que le cultivateur doit rester sur sa terre et garder ses enfants.

Merci d'avance pour le trouble que je vous donne.

Votre tout dévoué,
L. P. de Coursol

Une attention spéciale est donnée aux commandes de groupes.

Seule Meunerie du genre dans Québec

Tancrède Avard

34-36, rue Henderson Qué.

EMPLOYEZ LES RATIONS BALANCEES POUR TOUS LES BESOINS DE LA FERME

AVARD

Particulièrement nos rations spéciales pour les vaches laitières, préparées avec les meilleurs ingrédients et mélangés dans mon moulin, dans le but d'augmenter la production du lait, de diminuer le coût d'alimentation, et d'augmenter les bénéfices. Toutes ces moulées sont manufacturées selon des formules fournies par les experts du gouvernement.

LE COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.

Le tableau ci-dessous est composé d'après les différences de prix payées par le COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. et la COOPERATIVE FEDEREE, semaine par semaine. Les chiffres sont basés sur les factures du Comptoir Coopératif de l'U. C. C. et les prix publiés dans le "Bulletin de la Ferme". Les différences sont tantôt en faveur de l'U. C. C. tantôt en faveur de la Coopérative Fédérée, mais l'ensemble fait voir, outre de nombreux avantages indirects, les profits, réalisés par les expéditeurs du COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.

EXPEDITIONS DE BEURRE ET FROMAGE			EXPEDITIONS DE FROMAGE		
Fabrique, enregistrement No. 2852			Fabrique, enregistrement No. 2890		
Secrétaire : Omer Cormier, Sainte-Gratude (Nicolet)			Secrétaire : Wilfrid Castonguay Saint-Félicien (L. S. J.)		
Semaine finissant le	Différence en faveur de l'U. C. C.	Différence en faveur de la Coopéra- tive Fédérée	Semaine finissant le	Différence en faveur de l'U. C. C.	Différence en faveur de la Coopéra- tive Fédérée
10 mai	13.44		7 juin	.39	
17 "	7.00		14 "		4.51
24 "		40.25	21 "	.75	
7 juin	4.90		28 "	12.35	
14 "	10.64		5 juillet		3.18
21 "	4.74		12 "		
28 "	25.30		19 "	16.17	
5 juillet			26 "	21.37	
12 "			2 août		19.90
19 "			9 "	.52	
26 "			16 "		6.03
2 août			23 "		1.22
9 "	1.81		30 "	7.26	
16 "		2.27	7 septembre		2.52
23 "		7.17	13 "	3.87	
30 "	5.86		20 "	16.78	
7 septembre	.95		27 "		2.04
13 "	11.79		6 octobre	7.39	
20 "	27.72		11 "	5.88	
27 "	7.35		18 "	3.53	
6 octobre	.29				
11 "	0.00	0.00			
17 "	11.27			96.26	39.40
24 "	5.04				
1 novembre	6.37				
8 "	0.00	0.00			
15 "	1.96				
22 "	2.80				
29 "		4.74			
6 décembre					
13 "	6.12				
20 "		3.15			
	155.35	57.58			
Payé en plus par l'U. C. C. 97.77			Payé en plus par l'U. C. C. 46.86		

Adressez vos expéditions :
Comptoir Coopératif de l'U. C. C.
Montreal Rail & Water
Terminal, Place Viger,
Montréal.

L'U. C. C.

L'U. C. C. est l'arme des cultivateurs !... Elle doit les protéger dans leurs droits et aussi dans la vente de leurs produits.

Depuis des années, nos produits laitiers tels que beurre et fromage, étaient sacrifiés à un prix inférieur à celui de nos provinces voisines. Quelle en était la raison ? Était-ce la qualité ? Non, on ne peut l'admettre, car les produits sont classifiés par les mêmes inspecteurs. Quand un inspecteur donne la marque No. 1, qu'il vienne du Québec ou de l'Ontario, si c'est du No. 1, il devrait avoir le prix du No. 1. Pourquoi ne l'avait-il pas ? C'est que nos organisations commerciales ne protégeaient pas suffisamment nos produits. L'U. C. C. peut-elle faire quelque chose pour aider dans la vente des produits laitiers ? Le tableau ci-contre le prouve clairement. Si nous comparons les différences de prix de 1929 entre l'Ontario et Québec, nous constatons qu'il y avait en moyenne une marge de .01 1/4 par livre en faveur des produits ontariens.

Les résultats obtenus l'an dernier dans la vente du beurre et du fromage pour la saison 1930 justifient la Société de continuer son travail pour 1931. La différence des prix obtenus pour le fromage de Québec et Ontario l'an dernier a été diminuée d'une manière appréciable, malgré les difficultés que l'on rencontre dans une organisation nouvelle.

La vente à commission permet aussi au cultivateur de savoir la valeur réelle du marché, ce qu'il ne peut savoir autrement, car il n'a aucun moyen de se rendre compte de ce qu'on lui charge pour la vente de ses produits.

Nous serons au service des cultivateurs pour les renseigner sur le marché et leur donner une certaine direction dans la production en vue d'obtenir le plus haut prix possible. Les commissions chargées seront les mêmes que l'an dernier. Les ventes à l'encan, pour le beurre aussi bien que pour le fromage seront reprises dès que la quantité le justifiera. Nous fournirons, sur demande, la papeterie nécessaire.

Adressez votre beurre ou fromage au: Comptoir Coopératif de l'U. C. C., Montreal Rail & Water Terminals, Place Viger, Montréal.

Que les cercles locaux s'occupent de faire expédier le produit des fabriques de leurs membres. Nous sommes à votre service.

Aldéric LALONDE.

UNE BROCHURE...

Suite de la page 247

à faire face à une situation différente de celle de la guerre et de l'avant-guerre. Cependant la différence ne vient pas autant des changements survenus dans l'ordre des revenus que dans le niveau de vie auquel on s'est habitué. Est-ce qu'on se plaindrait aussi fort si l'on se contentait de la part de luxe qu'on se payait en 1914 ?

D'autre part, l'administration, chez le cultivateur comme dans les autres classes, joue un rôle prépondérant. "De deux autos de même facture, dit l'abbé Bergeron, l'une brûlera son chauffeur, l'autre le fera vivre." Je pourrais ajouter que les autos, chez les cultivateurs, brûlent toujours leur chauffeur. En effet, tout bon administrateur évite de trainer du capital mort. Or, que rapporte à son propriétaire, l'auto d'un cultivateur ? A moins qu'il ne soit riche au point d'engloutir un capital de pas moins d'un millier de piastres et d'assurer une dépense annuelle de quatre à cinq cents piastres, le cultivateur ne peut se payer le luxe d'une automobile. Il est vrai que c'est agréable de flirter en auto, mais tout ce qui est agréable est-il désirable et pratique ?

Cette réserve faite, il n'en reste pas moins vrai que la culture de

la terre pour qui la fait d'une façon intelligente, rapporte de fort beaux revenus.

Une enquête menée par Monsieur Fortin, agronome dans le comté de Champlain, le prouve d'une façon assez claire.

Une autre enquête, conduite par Monsieur l'abbé Jean Bergeron en 1927, publiée avec détails et commentaires sous le titre de *La terre vengée par l'oeuvre des tracts de Chicoutimi*, (No. 4) devrait être aujourd'hui surtout, à l'ordre du jour.

L'auteur ne s'est pas appliqué à faire l'éloge des champs à la façon des poètes et des orateurs. Il n'a pas même insisté sur le côté psychologique et moral de l'agriculture ; ce qu'il s'est appliqué à démontrer, chiffres à l'appui, c'est le côté pratique, c'est la valeur exacte du capital-terre.

"Certains cultivateurs, écrit-il à la page 10 de sa brochure, se sont trop attachés à d'autres travaux qui font dans leur gousset une petite récolte tous les samedis pour leurs sept jours de travail, dont six sont volés à l'agriculture et l'autre au bon Dieu. Ce sont les sept vaches sorties des eaux du Nil qui dévorent les sept vaches grasses sorties des champs cultivés.

Voici ma proposition : Un fonds fertile, placé à proximité des marchés, donne des bénéfices. S'il est mis au service de

bras vigoureux et d'une intelligence honnête, et si par ailleurs le fise n'absorbe pas, comme en certains pays, une tranche trop épaisse de profits.

"Or les fermes du Saguenay — (et la plupart de nos fermes québécoises) — remplissent les conditions d'emplacement favorable par rapport au marché...

"Les taxes ne sont pas encore tellement lourdes que ce soit un obstacle à l'agriculture..."

"Si aux conditions de fertilité, de climat et d'emplacement, certaines fermes remplissent la condition de travail intellectuel et manuel, elles donnent immanquablement des profits..."

Pour preuve de ce qu'il avance, Monsieur l'abbé Bergeron prend des cas concrets : celui de Monsieur Odina Potvin, de Saint-Jérôme, de M. Raoul Tremblay, de la même paroisse, de Monsieur P. Lapointe, d'Hébertville, de M. William Boily, de Chicoutimi et de nombre d'autres.

On a épilogué en certains milieux sur les calculs de Monsieur l'abbé Bergeron. On a prétendu que ses conclusions étaient outrées parce qu'une ferme qu'on aurait évaluée à dix mille piastres peut-être, valait à son propriétaire autant qu'un capital de plus de \$50,000.00 placé à 6%.

Monsieur l'abbé Bergeron s'est placé sur une base pratique, comparant le salaire du cultivateur au salaire qu'il gagnerait

comme ouvrier en ville. Si les théoriciens ne trouvent pas ce calcul scientifique, ils pourront changer quelques termes, mais leurs conclusions devront aboutir au même point.

Combien la lecture de cette intéressante brochure encouragerait de cultivateurs sérieux dont les revenus actuels ne répondent pas à leurs espérances ! Combien ne pousseraient-elle pas d'anciens cultivateurs qui jadis ont fait l'erreur de troquer leur terre pour un salaire d'ouvrier, vers leur ancienne profession ! Combien de fils de cultivateurs y puiseraient l'énergie de rester fidèles au sol et de se faire colon quand il n'y a plus de place dans la vieille paroisse !

Tout le monde s'accorde à dire : "le remède aux maux actuels est dans un retour à la terre."

L'émigration aux Etats-Unis est arrêtée ; un retour considérable s'opère vers le Canada. Il faut garder tous ces éléments chez nous, ils nous sont précieux. Outre les moyens que prendra le Gouvernement pour assurer à tous une existence convenable, il importe que chacun s'applique à redonner à la terre la bonne réputation à laquelle elle a droit pour développer chez nous une classe agricole de plus en plus nombreuse, de plus en plus prospère, gage de stabilité économi-

que, sociale, religieuse et nationale.

La brochure de l'abbé Bergeron rendra, dans ce domaine, d'incalculables services.

G.-M. BILODEAU, prêtre,
Missionnaire-colonisateur.

LA SESSION PROVINCIALE...

Suite de la page 243

raient avoir lieu plus tôt que la gouche ne s'y attend.

Le gouvernement fait amender la loi des primes sur les ours abattus. On demande que l'animal soit abattu dans un rayon de 5 milles de la résidence du chasseur. "Quand il n'y avait aucune restriction, dit l'Hon. Laferté, nous avons payé (en primes) jusqu'à \$22,000."

La chambre vote des subsides pour le service d'hydrophone pour le montant de \$365,000.

Le comité des bills municipaux a étudié les bills suivants : bill no 177 autorisant les municipalités d'imposer une taxe de \$100. aux marchands de passage ; No 222 autorisant les municipalités d'exproprier en dehors de leurs limites pour fins d'approvisionnement d'eau pure ; bill No 55 autorisant certaines municipalités très éloignées et ne pouvant obtenir des bulletins de vote réguliers d'en fabriquer à leur convenance.

La chambre est ajournée à mardi, le 3 mars, à 3 hres P. M.

NOUVELLES DU MONDE

(Suite de la page 243)

BENNETT INVITE TOUTES LES PROVINCES

(Le Droit)

L'ONTARIO

La conférence interprovinciale pour étudier la question de l'amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord, aura lieu le 7 avril prochain. Le premier ministre, l'honorable R.-B. Bennett a adressé à tous les gouvernements provinciaux des invitations à cet effet. Le but de cette conférence est de fournir aux provinces l'occasion de soumettre leurs vues sur toutes les questions constitutionnelles comprises dans le statut de Westminster, en autant que les législatures provinciales sont concernées.

Tel fut le désir fréquemment exprimé par les honorables Howard Ferguson, alors premier ministre de la province d'Ontario, et Taschereau, premier ministre de Québec. Ils ont demandé au fédéral de ne pas s'engager dans des changements constitutionnels avant de consulter les provinces. Ils alléguèrent que les provinces ayant participé à la formation de la Confédération avaient le droit d'être consultées dans toutes les mesures qui pouvaient modifier l'Acte de l'Amérique du Nord.

LES DROITS SUR LES AUTOMOBILES

Le gouvernement a fixé à 20% l'escompte du prix de liste sur les automobiles des Etats-Unis.

M. H.-S. Pritchard, Windsor Ont., a exposé devant le comité d'enquête sur le tarif les griefs de la Canadian Automobile Exporters. L'Hon. Bennett lui répondit: "Le gouvernement a préféré ne pas devenir un facteur de destruction de l'industrie canadienne. En conséquence, il a agi. Nous avons préféré croire que le peuple canadien veut que l'industrie de l'automobile continue de vivre en notre pays, et le gouvernement avait devant lui des preuves attestant qu'elle était réellement en danger. La question que le gouvernement avait devant lui était celle-ci: l'industrie de l'automobile doit-elle continuer ou non en Canada? Le gouvernement a décidé qu'elle devait continuer".

"Si le Canada", dit-il, "fabriquait tous les chars qui, dans le passé ont été importés des Etats-Unis, un plus grand nombre d'ouvriers seraient attirés vers les manufactures canadiennes durant les périodes de grande activité, et ce seulement pour se trouver dans la rue dans les périodes de calme".

M. Pritchard prétend que la mesure ne peut être un remède durable au chômage et il cite à l'appui le cas de Détroit, le centre de la fabrication des automobiles qui regorge de chômeurs.

NOUVELLES DU CANADA

(Suite de la page 243)

LE CANADA TOMBE AU 6EME RANG

(La Tribune)

(Presse Canadienne)

OTTAWA, 26. — Le Canada doit maintenant céder la cinquième position dans le commerce d'exportation dans le monde aux Indes Anglaises et descendre à la sixième, pour l'année 1930, selon une compilation préparée par le Bureau Fédéral des Statistiques. Cependant, le rapport ajoute que lorsque les statistiques générales seront réunies pour l'année 1930, le Canada pourra maintenir sa cinquième position pour le total du commerce et les importations totales.

Les exportations canadiennes ont diminué de 25.8 pour cent, alors que dans les Indes elles ont subi un déclin de 20.2 pour cent seulement. Les importations du Canada ont diminué de 22.4 pour cent, contre 30.4 pour les importations américaines; les exportations du Canada ont subi une diminution de 25.1 pour cent contre 26.7 pour les exportations des Etats-Unis.

LES ECOLES SEPARÉES DE LA SASKATCHEWAN

LES ECOLES SEPARÉES DE LA SASKATCHEWAN

Nous lisons dans le Droit d'Ottawa la nouvelle suivante: MOOSEJAW, Saskatchewan, 20. (P.C.) — L'abolition des écoles séparées en Saskatchewan est demandée dans une résolution adoptée hier à la convention annuelle de l'association des commissaires d'écoles de la Saskatchewan. Les délégués sont aussi d'avis de rayer la clause de la loi scolaire qui pourvoit à ce que deux membres du conseil éducatif soient catholiques.

(Droit)

LES LAITIERS VEULENT PLUS DE PROTECTION

Ils demandent une hausse radicale du tarif sur les produits laitiers.

M. STEPHEN

Le conseil national de l'industrie laitière a présenté ce matin, à la séance du comité du tarif, présidé par le premier ministre, l'honorable R.-B. Bennett, un mémoire demandant une hausse radicale du tarif sur le fromage, le lait en poudre entier, le lait en poudre, écrémé, la caséine, le lait sucré et le lait de beurre.

M. Stephen, le porte-parole du conseil national, déclara qu'à l'heure actuelle l'industrie laitière recevait un nouveau stimulant si le marché domestique était

NOUVELLES DE LA PROVINCE

(Suite de la page 243)

UNITE CHEZ LES CONSERVATEURS

Il ressort des relations à un dîner intime offert à l'Hôtel Mont-Royal, Montréal, que les forces conservatrices de Québec peuvent compter sur l'appui du pouvoir fédéral, lors des prochaines élections provinciales du Québec.

Le parti conservateur aura un journal bien à lui. Les orateurs ont parlé du besoin de coopération.

LE SERVICE AGRONOMIQUE PROVINCIAL

On tient de source semi officielle que des changements importants seront faits sous peu dans le service agronomique provincial. Le nombre de districts agronomiques sera porté de 5 à 6 avec M. N. April, agronome de Châteauguay, comme inspecteur du nouveau district. M. Eugène Boivin sera en charge du district de Sherbrooke. Les autres districts de Rimouski, Québec et Trois-Rivières resteront sous la surveillance de MM. J. N. Albert F. Champagne, A. Marseille et J. A. Leclerc.

Le nombre des agronomes passera de 78 à 81. Charlevoix sera divisé. M. Bergeron, agronome de Berthier, prendra charge de Charlevoix No. 2, bureau à Baie Saint-Paul.

M. Raymond Langlois sera en charge de la nouvelle division dans Frontenac, bureau à Lambton.

Labelle est divisé avec bureau A l'Annonciation. C'est M. Gérard Ampleman, suppléant dans Beauharnois, qui prend charge de la nouvelle division.

M. Eugène Vermette est nommé dans Dorchester No.2 et M. Foucher, autrefois de Labelle prend charge de Berthier No. 1.

M. Jos. Barbeau est nommé chef de la section de l'Aviculture en remplacement de M. Emile Gauthier, démissionnaire.

dûment protégé par un tarif. Le tarif en vigueur actuellement sur le fromage est le suivant: 2 sous la livre, tarif préférentiel; 3 sous la livre, tarif intermédiaire et général. L'augmentation demandée est celle-ci: tarif préférentiel, 3 sous la livre; et 6 sous tarif intermédiaire et général. Cette nouvelle échelle porterait sur le fromage ordinaire. Mais sur le fromage de choix, ou raffiné, le tarif demandé serait encore beaucoup plus élevé: 20 pour cent ad valorem, ou 6 sous; tarif préférentiel; 35 pour cent ou 8 sous, tarifs intermédiaire et général. M. Stephen a surtout insisté sur le fromage fin qui ne reçoit pas de la part du gouvernement la protection qu'il devait avoir et qui subit de ce fait la concurrence étrangère.

LE LAIT

Le lait condensé, ou évaporé, est, de l'avis du conseil, suffisamment protégé par le tarif. Ce qui l'est moins cependant, c'est le lait en poudre. Le conseil national, dans son bref, subdivise

(Suite à la page 250)

LES STATISTIQUES AGRICOLES

(La Tribune)

M. J. T. Lamontagne, statisticien au ministère de l'Agriculture, a donné la semaine dernière une intéressante conférence à Asbestos, sur l'utilité des statistiques agricoles.

Devant les nombreux cultivateurs qui ont suivi les cours agricoles donnés en cette localité, M. Lamontagne a expliqué, entre autres choses, que les statistiques agricoles avaient plusieurs objets particuliers et qu'il était du plus grand intérêt pour le fermier de faciliter au gouvernement la tâche de les colliger et d'en faire ainsi une source d'informations complètes.

Les statistiques agricoles n'intéressent pas seulement les cultivateurs eux-mêmes; elles sont aussi consultées fréquemment par les banquiers qui prêtent de l'argent aux fermiers, par les manufacturiers, par les marchands, les exportateurs, les gens de toute profession et de tout métier.

Les gouvernements de Québec et d'Ottawa adressent de temps à autre certains questionnaires aux cultivateurs en les priant de répondre aussi exactement que possible à toutes les questions posées. Or, M. Lamontagne déclare que vingt-trois pour cent seulement des cultivateurs ont répondu l'an dernier à ces questionnaires. Inutile d'ajouter que les statistiques agricoles restent à la suite de si nombreuses absentions, forcément incomplètes.

Les choses, sur ce point, se sont tout de même améliorées depuis une couple d'années, et le gouvernement espère qu'au cours de la présente année tous les cultivateurs se feront un devoir de fournir des renseignements complets et véridiques sur tout ce

Aide à l'éleveur de chevaux

L'honorable Robert Weir, Ministre fédéral de l'Agriculture, vient d'annoncer que des expositions de printemps pour les étalons de louage seront tenues aux cinq endroits des provinces des Prairies où l'on organise des expositions d'hiver. On offre à chacune de ces expositions des prix en argent se montant à \$1,500. Ceux qui s'intéressent aux travaux des cercles auront une excellente occasion de voir les meilleurs chevaux de leurs provinces respectives, tout en dépensant un minimum de temps et d'argent. Les expositions fourniront également une indication de la demande et de l'intérêt du public.

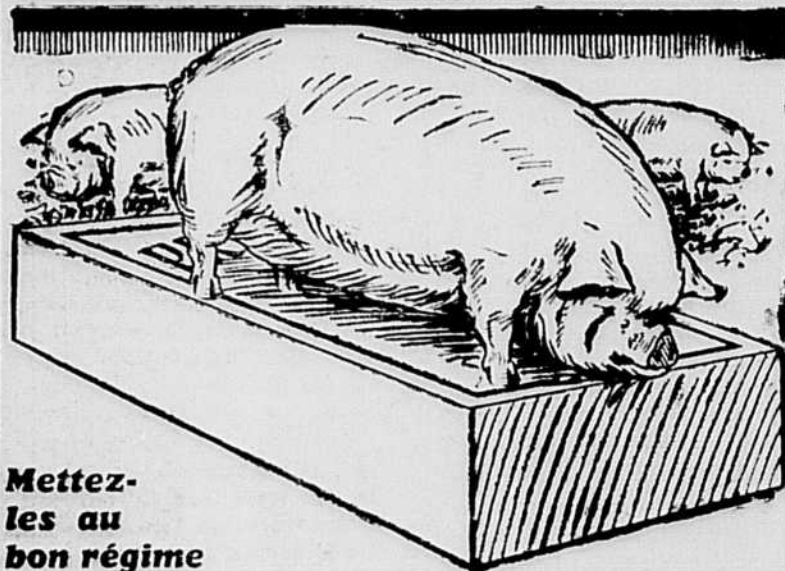
qui concerne l'exploitation de leurs fermes. M. Lamontagne a profité de l'occasion qui s'offrait pour rassurer certains cultivateurs craintifs qui s'imaginent que les questionnaires qui leur sont envoyés ne méritent aucune considération ou encore que ces questionnaires peuvent leur valoir en retour plus tard certaines taxes nouvelles. Il n'y a rien à craindre de ce côté, dit M. Lamontagne, et plus tôt ces soupçons seront dissipés le mieux ce sera.

87 MILLES AU GALLON

Walter Critchlow, 5057-A Str., Wheaton, Ill., patente un appareil nouveau à air humide pour économiser la gazoline.

Les nouveaux Ford font 61 milles au gallon; les vieux, 87; autres autos et motocyclettes économisent 1/4 à 73%.

Pour introduire rapidement sa patente, l'inventeur offre \$10,000. comptant pour le meilleur record et demande agents et vendeurs ruraux. \$250 à \$1,000 par mois. Appareil envoyé pour essai. Ecrivez immédiatement.



Mettez-les au bon régime

On peut résumer la mise au point d'un porc en deux périodes, la celle du développement ou de la croissance; 2e celle de l'engraissement proprement dit.

Très souvent les jeunes porcs sont soumis, surtout en été lorsque la verdure et les légumes abondent, au régime des végétaux amère par les fécules ou farineux.

Que l'éleveur soit bien persuadé que ce régime est absolument insuffisant pour garantir la croissance normale des porcs. Et cela, parce que le développement du système osseux chez ces animaux ne s'opère que très lentement. Il s'agit donc de le faciliter pour empêcher le rachitisme (mal des pattes). Or, pour cela, l'emploi de la

"Provendine" est indispensable! L'expérience l'a surabondamment prouvé et aucune hésitation n'est possible pour l'éleveur soucieux de ses intérêts.

Lorsqu'arrive la période d'engraissement qui exige une nourriture plus substantielle, la "Provendine" n'est pas moins nécessaire, car en ce moment, il s'agit:

- 1o d'entretenir l'appétit des porcs;
 - 2o de faciliter l'assimilation de leurs aliments;
 - 3o de favoriser l'augmentation rapide du poids des animaux.
- Ici encore la "Provendine" fait merveille, parce que sa composition donne aux aliments quels qu'ils soient, un complément qui les rend parfaits.

ELEVEURS! Si vous voulez retirer un réel profit de l'élevage des porcs, mettez-les au régime de la Provendine dès l'époque du sevrage.

Avec la Provendine on gagne du temps et de l'argent!

PROVENDEINE

LOSA C^o of Canada Ltd. 93 Church St. Toronto

LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"



CALENDRIER AGRICOLE

1—AU DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION GENERALE DE LA FERME

- 10—Mettre ordre aux finances : 10 inventaire; 20 fermeture des livres; 30 prévisions budgétaires, recherche du capital, placements. Recherche des marchés pour produits.
- 20—Tracer le programme de culture pour l'année courante, si ce n'est déjà fait. Mise à point des travaux en retard.
- 30—Préparation pour l'élevage des pores et des poussins. Préparation pour les sucres.
- 40—Achat des engrais et des semences, ou préparation des semences produites sur la ferme.—Préparation des couchers; préparation des chevaux et de l'outillage pour les semailles.
- 50—Garage et réparation des voitures d'hiver, préparation des voitures d'été.
- 60—Coupe ou achat du bois nécessaire aux réparations des bâtisses et clôtures.—Préparation de ce matériel.

2—AU VERGER

- 10—Greffe sur racine et greffe en pont.
- 20—Grattage des vieilles écorces et leur destruction, chaulage, taille. Enlèvement des parties malades, des chancres, désinfection des plaies.
- 30—Si on n'a pas acheté à l'automne les arbres et arbustes fruitiers, destinés à la plantation du printemps, il est grand temps de le faire.
- 40—Achat en coopération des fongicides et insecticides. Réparation et mise en ordre des pulvérisateurs.

3—AU POTAGER

- 10—Le mois de mars est le mois des "semis de primeurs". Préparation de une ou deux couches chaudes ou de caissettes dans lesquelles on sème des tomates, choux, poireaux, concombres, et autres légumes frais et appétissants. Les semis de choux d'été, de céleri, d'oignons, de tomates, devraient être faits au plus tard dans les derniers dix jours de mars. Donc il faut commencer dès maintenant à amasser du fumier de cheval, à enlever la neige de l'emplacement des couches, à réparer cadres et châssis.

4—AU RUCHER

- 10—Chez les abeilles hivernées en Cave : obscurité absolue et continue, de l'air pur et maintien de la température entre 40° et 45° F. Les nuits sont encore assez froides, en profiter. Si quelques colonies sont malades de dysenterie, les sortir par une journée où elles pourront faire un bon vol de propreté et les remettre le soir en cave.
- 20—Chez les colonies hivernées à l'extérieur, dans des boîtes : maintenir les entrées à 1½ pouce par 3 lignes et parfaitement libres. Si c'est possible, nettoyer les plateaux de temps en temps.
- 30—A la maison : Mettre à fondre tous les vieux rayons, les mal bâtis ou qui ont des cellules de bourdons en grand nombre. Transformer la cire obtenue ainsi en cire gaufrée de la grandeur des cadres. Se débarrasser des vieilleries inutiles; faire la toilette du ma-

teriel apicole et faire ses achats pour l'année. Les maisons suivantes peuvent transformer la cire en cire gaufrée: Le Comptoir Apicole, 6, rue Carrier, Lévis. F.-W. Jones & Sons, Bedford, Qué. Ces messieurs achèteront votre cire en pain si vous en avez de trop.

5—A LA VACHERIE

- 10—Servir aux vaches des rations capables de les mettre dans un bon état d'embonpoint, en d'autres termes, servir des rations susceptibles de refaire, dans leurs organismes, les stocks de matières grasses et de matières minérales usées, au cours de la dernière lactation. Ces réserves contribueront puissamment à assurer un rendement élevé au cours de la lactation suivante.
- 20—A part fourrage de trèfle ou de foin mêlé, ensilage ou racine, servir, au besoin, aux vaches taries 3 à 5 livres d'un mélange de concentrés dosant 12% de protéine digestible. Exemple en poids : 200 livres avoine 400 lbs de blé d'Inde ou d'orge, 200 lbs de son, 170 de tourteaux de lin, 10 lbs de sel, 10 lbs d'os broyés, 10 lbs de chaux éteinte.
- 30—Servir des rations abondantes et bien équilibrées aux vaches en production, notamment à celles récemment vélées, aux fins de tirer partie des activités de la glande, rendues fort intenses à la suite du vêlage.
- 40—Ne pas suralimenter les vaches récemment vélées. Attendre une dizaine de jours après le vêlage avant de leur servir de fortes rations.
- 50—Faire et servir aux vaches en production un mélange d'un dosage en protéine digestible approprié au fourrage de la ration. Au besoin, demander conseil à un agronome ou à une Ecole d'agriculture, en cette matière.
- 60—Faire la guerre aux poux qui s'attaquent avec féroce aux vaches et aux sujets d'élevage, à cette période de l'année.
- 70—S'inscrire dans une Association de Contrôle laitier.
- 80—Placer auprès d'un éleveur sérieux sa commande pour un futur reproducteur pur sang, de bonne conformation et à parents officiellement qualifiés.
- 90—Ne retenir pour l'élevage que les génisses provenant de vaches donnant un lait abondant et riche en gras.
- 100—Si les laitières du troupeau ne sont pas de qualité supérieure, acheter trois ou quatre génisses améliorées d'un cultivateur qui fait du contrôle, génisses provenant de parents à mérites reconnus.
- 110—Donner aux veaux d'élevage les soins prescrits par la doctrine d'amélioration des animaux de la ferme. Alimentation hygiénique et abondante, exercice, air pur, soleil, grande propreté. Consulter l'agronome, au besoin, au sujet d'une méthode d'alimentation du veau appropriée à vos circonstances.
- 120—Se procurer un livre de comptabilité et prendre la ferme détermination de se rendre compte de la valeur des opérations d'élevage et culturales.

6—A LA PORCHERIE

- 10—Revenir à l'élevage du porc, si vous l'avez abandonné, et si vous êtes placé dans

des conditions appropriées à ce genre de production.

- 20—Acheter d'un éleveur sérieux des truies âgées de six semaines, améliorées croisées-Yorkshire, voire même pur sang Yorkshire, aux fins de pouvoir les livrer à la reproduction en décembre prochain.
- 30—Servir à vos pores d'élevage et à vos truies d'élevage des rations bien équilibrées. Consulter votre agronome ou une école d'agriculture à ce sujet.
- 40—Tenir la porcherie propre et surtout bien ventilée au temps de la mise bas. Les cochonnets souffrent beaucoup de l'air vicié.
- 50—Servir des matières minérales aux pores de tout âge dans les mélanges de concentrés, à la dose de 3 à 5% selon que les pâtées sont faites au lait écrémé ou à l'eau, et selon l'âge des pores. Les pâtées préparées à l'eau doivent être enrichies en matières minérales. Les jeunes cochons, les truies gestantes, ont un besoin plus grand pour les matières minérales que les sujets d'entretien et les sujets à l'engrais. Exemple d'une mixture minérale : 50 lbs d'os broyés, 38 lbs de pierre à chaux moulue, 10 lbs de sel, 2 lbs d'oxyde de fer. Cette mixture doit être servie dans la mesure de 3 à 5% dans le mélange de concentré.

A LA GRANDE CULTURE

- 10—Finir de cribler les semences, et en faire l'essai germinatif.
- 20—Acheter des semences de première qualité, et surtout des variétés recommandées pour la région.
- 30—Ne pas acheter de semences de trèfle et de luzerne colorées; elles proviennent des pays étrangers et ne sont pas bien adaptées à notre climat; exiger des semences non colorées, c'est-à-dire d'origine canadienne.
- 40—Se rappeler, dans l'achat des graines de trèfle, luzerne, mil, que les deux mélanges suivants, employés à raison de 12 livres à l'arpent, donnent d'excellents résultats :

Mélange A

Terres bien égouttées	
mil	5 lbs
trèfle rouge	4 lbs
trèfle alsike	2 lbs
luzerne	1 lbs
	12 lbs

Mélange B

Terres mal égouttées	
mil	5 lbs
trèfle rouge	4 lbs
trèfle alsike	3 lbs
	12 lbs

- 50—Si vous employez de la luzerne à l'état pur ou en mélange, demandez immédiatement de la Nitrogène pour inoculation en écrivant au Laboratoire de Bactériologie, Ferme Expérimentale, Ottawa.
- 60—Achetez des semences de pommes de terre certifiées.
- 70—Ne pas oublier d'acheter la formaline nécessaire pour traiter les semences d'avoine et de pommes de terre.

10—AU POULAILLER

- 10—Préparer l'éleveuse-colonie en vue de recevoir 400 à 500 poussins, la nettoyer, la désinfecter, s'assurer si le système de ventilation permet aux poussins de respirer continuellement un air pur, et qu'il n'y a pas de courant d'air, autant de conseils qui

(Suite à la page 251)

LES LAITIERS...

(Suite de la page 249)

ce lait en deux catégories, le lait entier et le lait écrémé. Le tarif sur le lait en poudre est actuellement le suivant : préférence britannique 2 sous et demi; tarifs intermédiaire et général 3 sous 24. On demande qu'il soit fixé de la façon suivante: tarif préférentiel 3 sous; tarifs intermédiaire et général 10 sous. L'augmentation représente ici un pourcentage très élevé.

Le tarif actuel sur le lait écrémé en poudre est le suivant : tarif préférentiel 20 p.c.; tarifs intermédiaire et général 27½ p.c.; le conseil national demande qu'on le hausse à 4 sous, tarif préférentiel et 5 sous, tarifs intermédiaire et général. De plus le conseil demande que le lait écrémé qui contient plus de 3 pour cent de gras soit classifié comme lait entier.

LA CASEINE

Voilà un produit dérivé du lait écrémé et qui prend de plus en plus d'importance dans la production des peintures, des insecticides, des nourritures médicinales, etc. etc. Nous importons et nous exportons ce produit annuellement.

Le tarif actuel est le suivant : 17½ pour cent plus 2 sous la livre, tarif préférentiel, 25 pour cent plus 2 sous et demi tarif intermédiaire et 27 et demi pour cent plus 3 sous, tarif général. On demande qu'il soit haussé ainsi : tarif préférentiel, 4 sous; tarifs intermédiaire et général 7 sous. D'après le tarif on admet la caséine d'Australie à 12½ pour cent, mais jusqu'ici nous n'en avons pas importée de ce pays.

Le conseil demande aussi que le tarif suivant soit imposé sur le sucre de lait : tarif préférentiel 4 sous, et tarifs intermédiaire et général 5 sous; un tarif aussi est requis sur le lait de beurre en poudre, 3 sous tarif préférentiel, 4 sous tarifs intermédiaire et général. On ne manufacture pas encore au Canada ces deux derniers items. Toutefois la demande européenne commence à se développer et il y aurait profit d'accorder une protection afin de stimuler la production.

LES PRIX

A une question de M. Deachman, M. Stephen répond qu'il est fort probable que les prix devront monter légèrement à la suite de la hausse du tarif, mais que ce sera que temporaire et pendant une certaine période d'organisation et de stabilisation. A l'heure actuelle l'industrie laitière est complètement abattue par les bas prix qui prévalent et par la concurrence qui sévit même à ces prix réduits. M. Stephen, en terminant son exposé, réitère ses demandes au gouvernement en faveur d'une protection adéquate et efficace.

Lorsque M. Deachman eut posé quelques questions à M. Stephen

et que ce dernier lui eut répondu qu'en effet il s'attendait à une hausse temporaire des prix, M. Deachman déclara : "J'attire l'attention du comité du tarif sur cette déclaration à savoir que le tarif fera hausser les prix aux consommateurs."

— "Nous n'entendons pas votre argumentation dans le moment, lui répondit M. Bennett."

— Je le vois bien, rétorqua M. Deachman.

— Avez-vous d'autres questions ? demanda M. Bennett.

— Non, dit M. Deachman, j'ai mis en relief le point que je désirais."

ENCORE M. DEACHMAN

Après la plaidoirie de M. Deachman, le Dr Pickel, député de Bromfield-Mississquoi, a exprimé sa surprise de voir que M. Deachman ait parlé aux séances précédentes au nom de l'industrie laitière canadienne.

"Il est le plus grand ennemi de l'agriculteur, dit M. Pickel."

— Je ne crois pas qu'il vous soit nécessaire de le mentionner comme le plus grand ennemi de qui que ce soit, remarqua M. Bennett.

— Il l'a bien prouvé dans le passé, ajouta le Dr Pickel.

— Je pense que vous exagérez son importance ajouta M. Bennett.

— C'est impossible, remarqua M. Deachman.

Le Dr Pickel déclara que ce dont l'industrie laitière au Canada avait le plus besoin c'était un tarif stable. Dans les provinces maritimes cette industrie est morte. "Un bon tarif la réhabiliterait."

(Droit)

Les "Black Horses"

L'un des fameux étalons pur-sang de race percheronne, que la Brasserie Dawes met gracieusement à la disposition des cultivateurs de la province de Québec pour l'avancement de l'élevage, est

DISSIDENT

(Importé de France)

Ce cheval superbe, qui aura bientôt six ans, fut primé à Paris. C'est un magnifique animal, robuste et bien proportionné, dont le corps, remarquablement développé, se tient parfaitement droit sur jambes et paturons. Il a de très bons pieds et sa démarche est alerte et facile. C'est une belle bête de trait et un type idéal pour la reproduction. Il est bien musclé, avec forte ossature, articulations parfaites, une crête et son encolure sont aussi remarquables. Mesures : hauteur, 17 mains 1¼"; taille, 7 pieds 4¼"; sous le genou, 11¼"; sous le jarret, 12¾". Poids le 16 février, 2105 livres.

On annoncera plus tard l'endroit où ce cheval sera placé.

**Brasserie Dawes
Montréal**

Pourquoi Est-ce

que tant de maladies qui semblent déjouer le savoir de grands médecins répondent à l'influence d'un simple remède de famille, tel que le

NOVORO

Du DR. PIERRE

C'est parce que ce remède va directement à la racine du mal, l'impureté du système. Il est fabriqué d'herbes et de racines pures et salutaires, et a été en usage depuis plus de cent ans.

Ce n'est pas une médecine de droguiste, mais est fournie directement par le Laboratoire de

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.

2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILL.

(Déposé libre de tous droits au Canada)

TECHNIQUE AGRICOLE

Baribeau, Bernard
Beaudoin, Abbé Ed.
Béliveau, Florentin
Bois, Henri C.
Campagna, Elz.
Caron, Omer

Chagnon, Stanislas
Charbonneau, Anthime
Cyrille, R. P.
Désilets, Alphonse
Fontaine, Chs. Art.
Fortier, Pascal

Fortin, J. Arthur
Fortin, La de Gonzague
Gagné, Charles
Gagnon, Almé
Gingras, Paul
Grisé, Evariste

Honoré, R. P.
Isidore, R. Fr.
Lafamme, Emile K.
Lallemant, Abbé Jean
Lamontagne, A.

Lavoie, J. H.
Leduc, Albert
Léopold, R. P.
Magneau, Jean-Cha.
Maheux, Georges
Maur, R. P.

Montreuil, J. E.
Morin, Adrien
Nagant, H. M.
Prince, Gustave
Rioux, Albert
Rodrigue, X. N.

Roy, Jean L.
Roy, Ls. Ph.
Toupin, Gustave
Vaillancourt, Cyrille
Vézina, P.-H.
Wilfrid, R. Fr.

Cours-à-domicile de l'U.C.C.

(tous droits réservés).

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
de

**L'ECOLE D'AGRICULTURE DE
SAINTE-ANNE
LE SOL**

PAR AUGUSTE SCOTT, B.A., M.S.A.

1er Chapitre

Constitution du sol

CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS SOLS

Nous avons vu qu'un sol productif doit contenir de l'*humus*, du *sable*, du *limon* et de l'*argile*. Nous savons aussi que ces divers composants du sol mélangés ensemble ne perdent pas leurs caractéristiques propres. Au contraire, chacun d'eux apporte au sol qu'il constitue ses caractéristiques propres. Nous savons par là que les sols peuvent varier beaucoup, puisque ces différents composants peuvent se mélanger en différentes proportions, en gardant toujours leurs propriétés respectives. Si nous examinons un peu les sols autour de nous, nous constatons facilement qu'il existe une foule de différents sols. Cependant malgré toutes ces variantes, nous pouvons classer les sols sous trois classes principales :

- 1) — Les sols humifères
- 2) — Les sols sablonneux
- 3) — Les sols argileux.

Dans ces trois classes de sol, il y a une infinité de types de sols; nous n'entreprendrons pas d'étudier tous les types de sol possible, mais nous bornerons nos études aux trois classes citées plus haut.

LES SOLS HUMIFERES

Caractéristiques.



Ces sols contiennent beaucoup de matière organique ou humus; on les appelle "terre noire". Ils contiennent de 25% à 65% de matière organique et parfois davantage. Ces sols contiennent en plus du sable, un peu de limon et quelquefois passablement d'argile.

Défauts et qualités.

Ces terrains sont presque toujours mal égouttés; leur formation est justement due à un excès d'eau. C'est souvent la seule raison pour laquelle, ils ne poussent pas.

Ils manquent presque toujours d'acide phosphorique, et très souvent de potasse et de chaux.

Quand ces terres sont bien égouttées, elles poussent très bien, mais souvent en orgueil; cela est dû au surcroît d'azote et au manque d'acide phosphorique.

Comme souvent ces terres noires sont acides, une application de chaux est indispensable pour avoir une bonne récolte.

Nous de la province de Québec, nous avons deux espèces de terres noires très différentes: nous avons celles des régions montagneuses des Cantons de l'Est et celles des régions plates de la vallée du Saint-Laurent. Celles des régions montagneuses sont de beaucoup les plus riches; quand elles sont bien égouttées, une application d'acide phosphorique les rend très fertiles. Celles des régions plates sont beaucoup plus pauvres. D'abord elles manquent beaucoup de chaux, tandis que celles des régions montagneuses n'en ont pas besoin du tout. Souvent aussi en plus de l'égout et de l'acide phosphorique, elles manquent de potasse.

Règle générale, on ne devrait jamais faire d'application de fumier sur ces terres noires. Le fumier, surtout

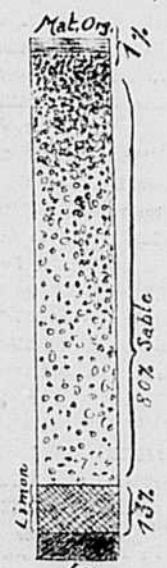
le fumier frais, pousse davantage les terres noires à pousser encore plus en orgueil.

Cultures appropriées.

C'est la terre toute désignée, pour la culture des plantes à feuilles, comme la laitue, le céleri, etc.

SOLS SABLONNEUX

Caractéristiques.



Composition
moyenne d'un
sol sablonneux

Les sols sablonneux ce sont des sols qui contiennent du sable en plus forte proportion. Ils contiennent de 80% à 100% de sable; avec le sable, on trouve également de 0% à 20% de limon et de 0% à 20% d'argile. En plus de cela, ils contiennent un peu de matière organique, variant de 0.1% à 2%.

Défauts et qualités.

Les sols sablonneux ont les qualités et les défauts du sable.

Ils sont *perméables* à l'eau et à l'air et s'*échauffent* rapidement. Par suite les récoltes sont exposées à y souffrir de la sécheresse. Pour cette raison, on les appelle aussi *terrains secs*. Le fumier et les engrais verts s'y décomposent très vite, car l'air arrive en grande abondance; il faut les fumer souvent avec de petites doses de fumier de préférence bien décomposé.

Ils sont meubles et faciles à travailler par tous les temps; aussi les nomme-t-on parfois terrains légers.

Ces sols sont ordinairement pauvres, car le peu de nourriture, pour la plante, qu'ils contiennent est pratiquement insoluble, c'est-à-dire inutilisable pour la plante.

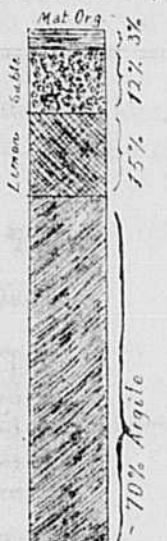
On peut dire aussi que tous les sols sablonneux manquent de chaux. Contrairement aux sols humifères, ce sont ceux des régions montagneuses qui en manquent le plus.

Cultures appropriées.

Les sols sablonneux sont les sols idéals, pour la culture des patates. Ils conviennent aussi très bien pour les cultures sarclées en général et certaines variétés de tabac.

SOLS ARGILEUX

Caractéristiques.



Composition
moyenne d'un
sol argileux

Ce sont les sols qui contiennent en majeure partie de l'argile. Le % de l'argile peut varier de 30% à 100%, celui du limon de 0% à 50% et celui du sable de 0% à 50%. La matière organique qu'ils contiennent toujours varie de 2% à 6%.

Ces terrains possèdent les propriétés de l'argile.

Ils sont *imperméables* à l'eau et à l'air. Si une pluie survient, l'eau séjourne un certain temps avant de s'infiltrer dans le sous-sol; aussi les cultures y souffrent-elles souvent d'un excès d'humidité. Ce sont des *terres froides* parce que le soleil les échauffe difficilement.

Les engrais verts et le fumier s'y décomposent lentement, parce qu'ils sont peu aérés.

Ils sont *consistants*, *compacts* et difficiles à travailler pratiquement en tous temps. En été ils durcissent et forment des mottes (*terre forte*); en automne et au printemps, ils collent aux instruments de culture et les animaux y enfoncent.

Ce sont ordinairement des terres très fertiles, manquant un peu d'égout. A cause de la finesse de leurs particules, elles contiennent la nourriture que la plante peut très bien s'approprier. Cependant dans bien des cas ces terres se trouveront bien d'une application d'acide phosphorique.

(Suite à la page 252)

DES OEUFS MEDICAMENTES

La diétothérapie introduit un nouvel article dans la production des oeufs sous la forme d'oeufs médicamenteux. Depuis l'introduction du classement par catégories il y a un peu plus de dix ans, la réputation des oeufs comme produit alimentaire a fait des progrès phénoménaux. Il en est résulté une grande expansion de la production des oeufs et l'on a donné en même temps plus d'attention à l'alimentation scientifique. Ce dernier développement démontre que l'on peut, par une combinaison de recherches médicales, chimiques et métallurgiques, augmenter largement la proportion de matières minérales dans les oeufs en introduisant des substances minérales finement pulvérisées, mélangées avec le lait ou la pâte de lait donné aux poules. La production d'oeufs médicamenteux pour se conformer aux types modèles spécifiques exercera un développement des plus importants et des plus avantageux dans l'industrie avicole dans un avenir immédiat. — Ministère fédéral de l'Agriculture.

CALENDRIER AGRICOLE

(Suite de la page 250)

supposent des cultivateurs qui ont abandonné l'ancien système d'incubation à domicile.

20—Profiter des premières journées chaudes et ensoleillées pour aérer le poulailler et permettre aux poules de jouir d'un bain de soleil bienfaisant.

30—Diminuer les portions de grain entier, afin de forcer les poules à consommer d'avantage les pâtées qui leur sont données en vue de la ponte.

40—Se procurer plutôt ses poussins des postes d'incubation approuvés, afin d'avoir l'assurance de recevoir des poussins contrôlés dans leur origine.

11—A LA SUCRERIE

10—S'assurer si la provision de bois sec est suffisante pour la saison et en couper pour l'année suivante.—Un bon époussetage de la cabane fera du bien.—Si les chaudières n'ont pas été lavées le printemps dernier, profiter des premiers temps doux pour faire ce travail.

20—Pour faciliter l'entaillage, tracer de bons chemins dans la sucrerie.

30—Inspecter attentivement le tuyau de la cheminée, pour voir s'il pourra faire la saison.

40—Se rappeler que l'on fait le plus beau sirop avec les premières coulées et qu'il faut de bons couloirs et un bon thermomètre, pour mettre sur le marché un excellent produit, de première qualité.

Institut Agricole d'Oka,
le 25 février 1931.

TECHNIQUE AGRICOLE

(Suite de la page 251)

Presque toujours ces terres ont un bon approvisionnement de chaux. Elles sont très rares les terres argileuses qui demandent une application de chaux.

Dans ces terres, le fumier aura plutôt un effet physique qu'un effet chimique. En effet, il rendra ces terres plus poreuses, moins plastiques et plus facilement "travaillables".

Cultures appropriées.

Ce sont les meilleures terres pour la culture mixte à base d'industrie laitière. Elles poussent très bien le foin, de même que n'importe quelle sorte de grains.

SOLS INTERMEDIAIRES

Les sols étudiés plus haut sont des sols dans lesquels un seul des composants est en forte proportion. Il arrive très souvent que deux des composants du sol prédominent; alors dans ce cas, on a ce que l'on appelle les *sols intermédiaires*. Ce sont des sols dans lesquels deux des composants sont en quantité assez élevée, pour y apporter chacun leurs caractéristiques. Nous avons par exemple les sols sablo-argileux, dans lesquels le sable et l'argile prédominent, sablo-humifères, dans lesquels le sable et l'humus prédominent, etc.

Terres franches.

On appelle terres franches des terres dans lesquelles les quatre composants du sol, l'humus, le sable, le limon et l'argile sont associés dans de telles proportions que le sol qui en résulte possède les qualités de chacun des composants, sans en avoir les défauts.

Elles contiennent:

Humus	5% à 10%
Sable	60% à 70%
Limon	10% à 20%
Argile	10% à 15%

Les terres franches sont les meilleures, parce que leur constitution physique est parfaite.

Elles sont perméables, chaudes et meubles, parce qu'elles renferment suffisamment de sable; les plantes n'y peuvent souffrir du manque d'humidité, parce qu'elles contiennent une quantité convenable d'humus. Elles sont productives et riches en principes fertilisants, parce que l'humus y abonde.

INSTITUT AGRICOLE D'OKA**COURS D'APICULTURE****NOURRISEMENT ET NOURRISSEURS**

En maintes circonstances, l'apiculteur est obligé de nourrir ses abeilles. Au printemps, la reine commence sa ponte dès que le froid a cessé; alors vient l'élevage du couvain et la consommation de nourriture qui n'était que de une livre et demie à une livre trois quarts se décuple, surtout en mai, où la ponte devient de plus en plus active. Il importe, à cette époque, de pourvoir abondamment les ruches, si l'on veut qu'elles prospèrent, et cela jusqu'au moment où les miellées leur fournissent, s'il est besoin, les vivres nécessaires. De même, avant l'hivernage, il importe d'assurer la nourriture des colonies pour la durée de la mauvaise saison.

Quand un essaim naturel vient d'être recueilli, il faut aussi durant un certain temps, pourvoir à sa subsistance.

Enfin, il arrive que l'apiculteur juge utile de donner à une colonie une alimentation spéciale, par exemple, une substance stimulante pour favoriser la ponte. A défaut de miel le printemps on peut servir du sirop de sucre blanc; également, l'automne, pour compléter la provision d'hiver. Pour le nourrissement de printemps, on prépare le sirop en faisant dissoudre deux parties par mesure de sucre dans trois ou quatre parties d'eau. L'automne, il faut un sirop plus épais, deux parties de sucre dans une d'eau. Avoir soin de se servir d'eau chaude pour que le sucre se dissolve complètement. Si on fait ce sirop sur le feu, il faut ajouter le sucre à l'eau en petites quantités à la fois et brasser continuellement jusqu'à ce qu'il soit dissout, pour l'empêcher de se déposer au fond du récipient et de brûler, car le sucre brut est très malsain pour les abeilles.

Nourrisseurs. — Il existe bien des sortes de nourrisseurs. Les plus simples et qui donnent des résultats excellents ce sont les récipients à miel de 5 livres et de 10 livres en fer blanc. On perce dans le couvercle, à l'aide d'un clou à bardeau, une trentaine de trous. Le récipient plein de sirop et muni de son couvercle est placé sans dessus dessous sur le sommet des cadres dans une hausse vide. Pour le nourrissement d'automne (fin de septembre) où il faut faire vite on se sert de récipient de 10 lbs, celui de 5 lbs est préférable au printemps.

Au lieu de se servir de nourrisseurs, des apiculteurs pourvoient leurs abeilles en emplissant de sirop de sucre un rayon vide ou

(Suite à la page 254)

QUESTIONNAIRE

Quelles sont les trois classes principales de sol ?
 Quelles sont les caractéristiques des sols humifères ?
 Quels en sont les défauts et les qualités ?
 Les terres noires manquent-elles toutes de chaux également ?
 Quelles sont les cultures qui y réussissent le mieux ?
 Qu'est-ce qu'un sol sablonneux ?
 Quels en sont les défauts et les qualités ?
 Pour quelles cultures conviennent-ils le mieux ?
 Quelles sont les caractéristiques d'un sol argileux ?
 Quels en sont les défauts et les qualités ?
 Pour quelles cultures conviennent-ils le mieux ?
 Où le fumier devrait-il s'appliquer de préférence ?
 Qu'entend-on par sols intermédiaires ?
 Que nomme-t-on terres franches ?
 Quelles sont les terres les plus fertiles ?

Bennett refuse les offres russes

Les dépêches du 28 annoncent que le gouvernement fédéral a rejeté par un arrêté ministériel les offres des soviets. Le gouvernement canadien reconnaît l'esclavage du Travail en Russie et refuse de commercer avec les coupables. Voici les commentaires faits par la Tribune au sujet de cet arrêté.

"Les produits russes sur lesquels l'embargo est imposé sont: le charbon, la pâte de bois, le bois de pulpe, le bois de construction de toutes sortes, l'amiante et les fourrures, qu'ils soient importés directement ou indirectement.

Les mesures prohibitives à cet effet seront mises en vigueur immédiatement.

Les raisons données de cette attitude sont qu'il entre du travail forcé dans la coupe et le transport du bois et l'exploitation des mines de charbon en Russie, que des prisonniers politiques sont exploités; que le niveau de vie est inférieur à tout ce que l'on conçoit sous ce rapport au Canada et que d'une façon générale tout l'emploi est sous le contrôle du gouvernement communiste qui cherche à imposer sa volonté au monde entier.

Les importations directes de Russie par le Canada, l'an dernier, ont été d'une valeur de \$1,964,000, montant qui représente, moins un peu plus de \$64,000 la valeur du charbon importé de ce pays. Ces importations avaient été de \$910,000 l'année précédente.

Les exportations du Canada à la Russie, en 1930, ont été d'une valeur de \$1,690,000, et de \$3,305,000 l'année précédente.

Un officier supérieur du "Canadian Furriers' Guild" dit que l'embargo est trop général et qu'il causera probablement une augmentation du prix des fourrures au Canada."

Par cet acte, le gouvernement repousse définitivement la proposition du colonel Mackie.

Membres de l'U. C. C.

Nous vous offrons la plus belle opportunité qui soit pour vos achats d'engrais chimiques. Une nouvelle liste de prix est fournie: il suffit d'y jeter un coup d'œil pour constater que ces prix défient TOUTE COMPETITION.

Ces prix comptent jusqu'au **1er AVRIL 1931**

ENGRAIS SIMPLES	Sacs	Prix	ENGRAIS COMPLETS	Sacs	Prix
	(lbs)			(lbs)	
Superphosphate	125	13.00 la tonne	2-12-6	125	23.00 la tonne
Muriate de Potasse	200	41.00 "	2-8-7	125	22.00 "
Sulfate de Potasse	200	51.00 "	4-8-10	125	27.50 "
Nitrate de Soude	200	51.00 "	6-8-10	125	32.00 "
Sulfate d'Ammoniaque	200	40.50 "			

CES PRIX SONT FAITS POUR CHAR COMPLET (AU MOINS 20 TONNES) F. A. B. QUEBEC. LE CHAR PEUT CONTENIR UN OU PLUSIEURS ENGRAIS. DES DETAILS PLUS COMPLETS VOUS SERONT FOURNIS SUR DEMANDE, PAR LETTRE.

Consultez-nous pour: 1) Vos achats; 2) Le choix de votre engrais; 3) Son emploi.

UNE RISTOURNE D'AU MOINS 1% VOUS EST ASSUREE! — NOTRE DEVISE: HONNETETE, COURTOISIE ET SERVICE.

LE COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. LTEE

Divisions des Engrais Chimiques

1231 Est, rue DeMONTIGNY

MONTREAL

CONSULTATIONS LÉGALES

Données par l'aviseur légal de l'U. C. C.

Notre administration s'est assurée les services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit: "La Terre de Chez Nous — Consultations Légales". On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

Chantier

Gravier — Charroiyage

QUESTION. — J'ai pris un chantier en automne 1926 et j'ai réglé en printemps 1927, avec le grand jobbeur, j'étais en dette de \$490.00, aujourd'hui, il me réclame ce montant.

Dites-moi s'ils ont le droit de me faire payer. — O. G.

REPONSE. — Toute personne est responsable des dettes qu'elle reconnaît devoir. Si vous reconnaissez devoir ce montant à ce Monsieur, vous devez le lui payer.

L'action se prescrit par cinq ans dans les cas pour le louage d'ouvrage et prix du travail; d'un autre côté, l'action se prescrit pour dépenses d'hôtellerie et pension par deux ans.

Comme dans cette balance de compte, il doit y avoir des charges pour la pension des hommes, etc., c'est à vous à examiner le compte suivant ce que je viens de dire.

Aqueduc

QUESTION. — Je suis propriétaire. La Corporation de Shawinigan Falls est à se construire un aqueduc, il passe sur mes propriétés, à environ six pieds du solage de ma maison et dans mon jardin.

En passant dans mon jardin, les employés auront à couper ou à arracher des pommiers et un arbre d'ornement. En passant dans ma cour, ils devront couper les tuyaux de mon renvoi d'eau et de mon aqueduc personnel.

10.—Puis-je exiger de la ville que le contrat soit étudié quatre ou cinq jours avant de le signer?

20.—Je voudrais savoir le prix approximatif que je suis en droit de réclamer par pied de terrain pour le droit de passage seulement. Le tuyau doit passer à cinq pieds de profondeur et à un diamètre de vingt-quatre pouces.

30.—Combien pourrais-je demander pour chacun de mes pommiers et pour mon arbre d'ornement?

40.—Puis-je les obliger à passer un contrat avant que les travaux commencent sur mes propriétés?

50.—Ai-je le droit d'empêcher de faire des travaux sur mon terrain tant que la ville n'aura pas fait de contrat ou pris une entente avec moi? — H. P.

REPONSE. — Vous avez droit de voir le projet de contrat pour l'étudier avant de le signer.

20 et 30. — Les arbres n'ont pas tous la même valeur, non plus que les terrains; en plus, de la valeur de ce qu'on vous enlève, vous avez le droit aux dommages résultant du fait que ces choses sont enlevées.

40 et 50. — La ville ne peut pas, sans entente avec vous ou sans procéder à expropriation, s'emparer de votre terrain.

N'oubliez pas que si vous laissez passer ces tuyaux d'aqueduc, ce droit de passage comportera le droit à l'avenir de défoncer votre terrain pour réparations aux tuyaux s'il y a lieu; n'oubliez pas, de plus, que si vous voulez agrandir votre maison, vous devrez compter avec ce tuyau.

QUESTION. — Veuillez me dire, si l'on vous plaît, si dans le charroiyage du gravier pour l'entretien des chemins du gouvernement ou au conseil municipal, les wagons à chevaux ont droit à 25c ou 35c la verge de plus que les camions-automobiles et si les propriétaires de wagons à chevaux ont le droit de faire arrêter les camions à cette différence de prix? — AMI DE LA JUSTICE.

REPONSE. — Le gravier est généralement transporté à tant la verge cube indépendamment de son mode de transport.

Communauté

QUESTION. — Un homme s'est marié, il y a quarante ans passés, il a acquis du bien, sa femme étant morte, il n'avait pas d'enfants, elle lui a laissé le bien. Cet homme s'étant remarié une seconde fois, sans contrat d'aucune sorte, est-ce que cette seconde femme peut réclamer la moitié du dit bien et peut-il le donner à l'un de ses fils issu de cette dernière, sans le consentement de son épouse? — UN ABONNE.

REPONSE. — S'il s'agit d'immeubles, ces biens ne font pas partie de la communauté et alors, le mari peut en disposer comme bon lui semble. S'il s'agit de biens meubles, vu que le mari les possédait avant l'établissement de la communauté, ils font partie de la communauté et le mari n'en peut tester que pour sa moitié.

Le mari par contre peut sans le consentement de sa femme disposer des biens de la communauté. Alors, s'il les donne de main à main de son vivant, ce serait légal.

Patinoire

QUESTION. — Nous avons fait une patinoire sur la rivière avec dix amis. Nous l'avons pelletée et arrosée.

Est-ce qu'on a le droit de faire payer les gens qui y viennent patiner? — J. F. L.

REPONSE. — Oui.

Vote du maire

QUESTION. — Je désirerais savoir si un maire a droit à deux votes et dans quelles circonstances? — UN ABONNE QUI SERAIT ANXIEUX DE SAVOIR.

REPONSE. — Le maire n'a qu'un vote. Il ne peut voter qu'au cas de partage égal des votes, et, dans ce cas, il est tenu de donner sa voix prépondérante, sauf le cas où il est personnellement intéressé.

Chemins d'hiver

QUESTION. — Comment devons-nous entretenir les chemins d'hiver en campagne, une certaine largeur de dur net ou avec une raille.

J'entretiens mon chemin avec une charrue à neige de quatre pieds et demi de largeur avec une raille au milieu, c'est l'entretien général de la paroisse et je le tiens en bon ordre.

Un jour, trois voitures chargées de billots passaient à peu près de même pesanteur toutes les trois. La première a bien passée, la seconde fut obligée de décharger ses billots à terre et la troisième a bien passé. Celle qui a été obligée de décharger (la deuxième) veut me faire rendre sa charge.

Dites-moi ce que je dois faire. — UN ABONNE.

REPONSE. — Si les deux autres ont passé sans accidents, je ne vois pas comment le troisième pourrait se plaindre. Je ne crois pas qu'il puisse réclamer; l'entretien des chemins d'hiver doit se faire suivant les règlements et les coutumes de votre municipalité.

Toute corporation peut, par résolution, donner les instructions qu'elle croit convenables touchant le mode d'entretenir les chemins d'hiver qui sont sous sa direction. Ces instructions obligent les officiers et toute partie intéressée aux travaux du chemin qu'elles concernent.

La corporation sous la direction de laquelle se trouve un chemin quelconque, peut ordonner, par résolution, que ce chemin soit tracé et entretenu, l'hiver en voie double, dont l'une pour les voitures qui vont dans la direction, et l'autre pour celles qui vont dans la direction opposée.

A défaut d'une ordonnance de la corporation, il doit être fait et entretenu sur tout chemin municipal d'hiver un tracé en voie double de vingt-cinq pieds de longueur, à des distances de pas plus de quatre arpent les uns des autres.

Un chemin d'hiver doit avoir au moins sept pieds de largeur entre les deux rangs de balises, si le chemin est simple. Si le tracé est fait en double, chaque tracé doit avoir au moins cinq pieds de largeur. Les corporations peuvent, toutefois, faire et adopter des règlements pourvoyant à ce que les chemins d'hiver soient tracés et entretenus d'une largeur moindre ou plus grande que sept pieds, et fixer différentes largeurs pour les différents chemins.

Commissaire d'école

QUESTION. — Veuillez me dire si un homme, qui est propriétaire dans une municipalité, a le droit d'être commissaire d'école dans la province de Québec, s'il est sujet américain? — UN QUI VEUT SAVOIR.

REPONSE. — Oui.

Mandat de recherche

QUESTION. — J'ai un objet qui m'a été volé, je doute une personne et si je faisais faire des recherches, pourrait-on revenir sur moi en cas qu'on ne trouverait rien? — QUI VEUT SAVOIR.

REPONSE. — Du moment que dans votre plainte vous détaillerez les raisons qui vous font supposer que cette personne a chez elle des effets volés et que ces raisons sont vraies et suffisantes pour motiver un mandat de recherches, vous n'avez rien à craindre.

Chemins d'hiver

QUESTION. — Que pensez-vous d'un chemin de fronteau qu'on n'entretient pas en hiver, qu'on trace un chemin dans le bois qui rallonge d'un mille?

Peut-on les obliger d'entretenir leur chemin et à qui se recommander? — L. C.

REPONSE. — A moins que l'autorité municipale pour des raisons valables ne change le chemin pour un chemin dans le bois, les intéressés à ce chemin de

front sont obligés de l'entretenir et pour ce faire, vous devez vous adresser à l'inspecteur et sur son défaut d'agir au conseil municipal.

Marguillier

QUESTION. — Qui a droit de voter à une élection de marguillier dans les campagnes? — J. C. L. L.

REPONSE. — Comme le dit Mignault: "Les formalités de l'élection des marguilliers varient suivant les paroisses et les diocèses. Sur ce point, l'usage et les ordonnances des évêques font loi. A Québec, sir Hector Langevin dit que le marguillier en charge propose les noms de trois personnes, mais que rien n'empêche que d'autres noms soient proposés par d'autres marguilliers. Les noms des candidats sont inscrits sur une feuille volante et chaque marguillier écrit sur un papier le nom de la personne pour laquelle il vote et dépose son bulletin dans une urne que lui présente le marguillier en charge.

Il est inutile, du reste, de décrire ces usages. Chaque paroisse observe certaines formalités qui souvent sont très vénérables. On peut dire, comme principe général, qu'une élection faite suivant l'usage est valide."

La règle générale est énoncée à la Section 104, du chapitre 197 des statuts refondus. Elle porte que les seules personnes qui ont droit de voter à l'élection d'un marguillier, sont les paroissiens tenant feu et lieu dans la paroisse. Donc, règle générale, deux conditions sont requises: être paroissien, tenir feu et lieu dans la paroisse. Ce n'est là, toutefois, qu'une règle générale, car le même article dit que cette assemblée est convoquée suivant l'usage de la paroisse. Par conséquent, si l'usage défend d'appeler à cette assemblée les paroissiens, ils ne pourront prétendre y prendre part. Quel est le sens de cette expression: feu et lieu dans la paroisse? Le juge Torrance a décidé qu'une personne qui occupe deux chambres contiguës, l'une comme bureau, l'autre comme chambre à coucher, en la cité de Montréal, y tient feu et lieu au désir de la loi. D'après la jurisprudence anglaise, il faut qu'il y ait quelque séparation entre les logements occupés par des locataires séparés dans une même maison, et que chaque locataire ait sa porte à lui, quoique tous les locataires se servent de la même porte sur la rue. Nous croyons qu'il faut donner une interprétation libérale à l'expression tenir feu et lieu. Nous ne voyons aucune objection à ce que eux personnes, par exemple deux frères, qui tiennent maison ensemble et qui contribuent chacun pour sa part aux dépenses du ménage, soient considérés comme tenant feu et lieu, mais alors il faut que l'occupation et la location soient absolument conjointes, et que l'un des deux ne loge pas chez l'autre.

Succession Contrat de mariage

QUESTION. — Ayant fait un testament donnant la moitié du montant que j'ai apporté en mariage et l'autre moitié à mon père, par notre contrat de mariage, nous sommes en communauté de biens. Mon mari a à peu près tout reçu les héritages qu'il devait recevoir. Moi, je dois hériter comme mes frères de mes parents. Après ma mort, est-ce que mon mari entrerait dans la moitié de cet héritage, attendu que nous n'avons pas d'enfant?

Maintenant, si mon père ou

à leurs héritiers de l'argent, meubles, etc., faisant mention que je serais seule héritière, est-ce que ce serait valide? — UNE ABONNEE TRES ANXIEUSE.

REPONSE. — Je comprends que dans votre cas, il ne s'agit que d'une communauté légale ordinaire et que dans votre contrat de mariage, il n'y a aucune clause extraordinaire relativement aux biens futurs.

Les biens propres aux époux et qui n'entrent pas dans la communauté sont les suivants: et ces biens au cas de votre décès seraient distribués suivant votre testament.

Sont propres immobiliers:

Tous les meubles dont les époux étaient propriétaires avant le mariage.

Tous les immeubles qui sont acquis pendant le mariage en vertu d'une cause préexistante à sa célébration.

Tous les immeubles acquis pendant le mariage à titre de succession (c'est-à-dire sans testament).

Les immeubles donnés par donation ou par testament comme legs, par un ascendant restant propres à l'époux qui en est le descendant.

Les immeubles légués par d'autres que les ascendants à moins qu'il ne s'agisse d'un legs universel, tombent dans la communauté à moins que le testateur n'ait déclaré que cet immeuble doit être un propre de l'époux légataire.

Quant aux meubles:

Sont propres mobiliers:

Tous les meubles acquis en échange d'un propre mobilier ou immobilier.

Tous les meubles qui ont été donnés ou légués à l'un des époux sous la condition expresse qu'ils n'entreront pas en communauté. — Un donateur doit être libre de limiter le bénéfice de sa libéralité à la personne qu'il affectionne. Cette limitation n'enlève rien à la communauté, puisque le donateur pouvait ne pas donner. La communauté est même intéressée à ce que cette limitation soit permise: car si la libéralité devait nécessairement profiter aux deux époux, le donateur ne la ferait peut-être pas, et la communauté y perdrait un droit très important, le droit d'usufruit sur les objets donnés.

Lorsque la libéralité a été faite sans la clause d'exclusion, les époux ne peuvent pas convenir que le meuble donné restera propre au conjoint donataire; cette convention violerait l'irrévocabilité du contrat de mariage en excluant de la communauté ce qui doit y tomber.

Mots pour rire

UN ECOSSAIS

On demandait à un Ecossais ce qu'il tenait dans sa main. Il répondit: "Le râtelier de ma femme—elle mangeait entre les repas."

• • •

GOURMANDISE

Une nouvelle bonne se présente à Madame, qui la reçoit devant ses quatre enfants.

Madame. — Pourquoi avez-vous quitté votre dernière place? La Bonne. — Madame se plaignait que je donnais aux enfants trop de confitures.

• • •

Le Juge. — Dans la grève des facteurs, étiez-vous pour ou contre eux?

Le témoin. — Je me serais bien gardé d'être contre.

Le Juge. — Pourquoi?

Le témoin. — La loi punit les

Le marché de la dernière heure

Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi, le 23 février

VOS VENTES

Prix du gros, livré à Montréal

Animaux vivants

Porc de choix,	
180 à 230 lbs	6.50 à 7.00
Prime de 1.00 par tête	
Pores à bacon,	
180 à 230 lbs	6.50 à 7.00
Pores de boucherie,	
160 à 240 lbs	6.50 à 7.00
Pores légers,	
160 et moins	6.50 à 7.00
Pores lourds,	
240 à 270 lbs	6.50 à 7.00
Coupe de \$2.00	
Pores extra lourds,	
240 et plus	6.50 à 7.00
Coupe de \$3.00	
Truie	5.00 à 5.50

BOUVILLONS	la livre
Choix	.06 1/4 à .06 1/2
Bon	.05 3/4 à .06 1/4
Moyen	.05 à .05 1/2
Commun	.04 1/4 à .05
Commun (léger)	.03 à .04
VACHES	la livre
Choix	.04 à .04 1/2
Bon	.03 1/2 à .04
Moyen	.03 à .03 1/2
Commun	.02 1/4 à .03 1/2
Très commun	.01 1/4 à .02

TAURES	la livre
Choix	.05 à .05 1/4
Bon	.04 1/2 à .05
Moyen	.04 à .04 1/2
Commun	.02 1/2 à .03 1/4

TAUREAUX	la livre
Choix	.04 à .04 1/2
Bon	.03 3/4 à .04
Moyen	.03 1/4 à .03 3/4
Commun	.03 à .03 1/4
Très commun	.02 1/2 à .03

VEAUX DE LAIT	la livre
Choix	.09 à .10
Bon	.08 à .09
Moyen	.07 à .08
Commun	.06 à .07

VEAUX DE CHAMPS	la livre
Bon	.04 à .04 1/2
Moyen	.03 1/2 à .04
Commun	.03 à .03 1/2

AGNEAUX	la livre
Choix	.08 à .08 1/2
Bon	.07 1/2 à .08
Coupe de 2 sous pour non chatrés et communs.	

AGNEAUX DU PRINTEMPS	Par tête
Choix	14.00 à 12.00
No. 1	12.00 à 10.00
No. 2	10.00 à 7.00

Animaux abattus

VIANDES ABATTUES	livre
Porc frais No. 1, 90 à 140 lbs	0.11
Porc frais No. 2, 140 à 175 lbs	0.10
Porc frais No. 3, 175 à 225 lbs	0.09

VEAUX CHOIX	la livre
Veaux No. 1	0.14
Veaux No. 2	0.13
Veaux No. 3	0.12
Veaux No. 3	0.10

PRODUITS DE LA FERME	
OEUFs	la doz.
Frais extra	0.29
Frais premiers	0.26
Extra de poulettes	0.23
Seconds	0.19

MIEL BLANC	la livre
Chaudière de 2 1/2 lbs	0.08 1/2
Chaudière de 30 lbs	0.07 1/2

MIEL EN GATEAUX	la livre
Blanc No. 1	0.11
Blanc No. 2	0.08
Ambré No. 1	0.08
Ambré No. 2	0.07
Brun No. 1	0.08

POIS	le minot
Canadiens	1.50
FEVES	le minot
Canadiennes	1.65

FOIN	au char, la tonne
(f. a. b. Montréal)	

De Mil	14.00
De Trèfle	13.50

PAILLE	au char, la tonne
De blé, d'avoine	7.00

POMMES DE TERRE	
Montagne Verte	
No. 1	0.70 par sac de 90 lbs
No. 2	0.60 par sac de 90 lbs
Ces prix sont F.o.b. Montréal	

POMMES DE TERRE DE SEMENCE CERTIFIEES	
Irish Cobbler	
No. 1	1.25 par sac de 90 lbs
No. 2	.90 par sac de 90 lbs
Inspectées du Gouv.	
No. 1	1.00 par sac de 90 lbs
Nouveau Brunswick	
No. 1	.85 par sac de 90 lbs
Ces prix sont F.o.b. Montréal et comprennent les sacs.	

MOUTONS	la livre
Bon	.05 à .05 1/2
Moyen	.04 à .05
Commun	.03 à .04

Marché des animaux

Le 26 février

Le marché des animaux a encore subi une baisse considérable cette semaine. La baisse affecte pratiquement tout le continent de l'Amérique du Nord et se fait sentir partout où l'offre prend quelque importance. Dès le début de la semaine dans les cours canadiens les prix sont tombés de 50c le cent livres, bien que l'offre n'ait pas été excessive. L'abstinence du Carême affecte très sérieusement le marché des viandes cette année. La raison en est que le marché actuellement est un marché purement domestique et local.

Les expéditeurs fournissent actuellement un bon nombre d'animaux à moitié finis. Le marché doit faire face à assez de circonstances adverses, nous supplions les expéditeurs de ne pas contribuer à ravalier le pire en offrant des animaux inférieurs. C'est dans leur propre intérêt.

D'autres facteurs qui s'ajoutent à ces conditions défavorables sont avec l'abstinence du Carême, la qualité des animaux, le temps doux du printemps et l'absence d'un marché d'exportation.

Montréal et Toronto ont subi un recul d'approximativement 50c sur les animaux de boucherie. A Toronto les veaux sont partis à \$8.00 mais le marché s'est fermé à \$7.50.

La caractéristique dominante du marché cette semaine fut l'achat de quelque 200 bouvillons lourds pour le marché anglais. Dans l'Est les meilleurs prix pour le boeuf était de \$7.25. Dans l'Ouest les meilleurs animaux se sont vendus à \$6.25. Le marché des veaux s'est maintenu passablement bon avec des prix fermes pour les animaux de qualité. Les arrivées pourtant comptent un fort pourcentage de veaux légers et maigres qui n'ont pas connu longtemps le régime lacté. On se demande comment il se fait qu'avec un marché si pitoyable pour le lait et les produits laitiers les producteurs ne fournissent pas de meilleurs veaux de lait qui, eux, trouvent un marché convenable. Les prix pour les veaux dans l'Est se sont maintenus à \$9.00 et 9.50.

Le marché des pores a fait une chute déplorable. La dépression sur les marchés de l'Ouest a durement affecté les marchés de l'Est et tout particulièrement Toronto. Winnipeg a varié pour bœufs de 5.50 à 5.75; Calgary, 5.35; Edmonton, 5.25. Toronto s'est fermé à \$6.50 f.a.b. et 7.25 pour animaux déchargés. Montréal a payé les bœufs à \$8 et \$8.25. Les pores plus lourds sont allés à \$7.50. Ce fut sans doute le meilleur marché au pays. Les pores de choix ont encore joui de \$1.00 de prime dans toutes les cours à bestiaux.

Pour la troisième année de suite le premier agneau du printemps est arrivé sur le marché de Montréal le dernier jeudi de février. Il s'est vendu sur pied à \$12.00, soit 40c ou 50c la livre.

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal

POISSONS FRAIS	la livre	SEL	le sac
Maquereau	0.12	Fin (sac de 200 lbs)	1.95
Saumon B. C.	0.30	Gros (sac de 140 lbs)	1.25
Homard vivant	0.40	En pierre (sac de 100 lbs)	1.50
Morue en tranches	0.09	ALIMENTS A BETAIL	la tonne
Haddock	0.08	Son	21.25
Doré	0.20	Gru rouge	21.25
Truites des lacs	0.20	Middlings	27.25
Huitres No 1 en boîte		Scalpers d'avoine	25.00
le gallon	3.00	Farine de viande cuvée	
POISSONS FUMES	la livre	(60 pour cent)	90.00
Filet Niobé	0.17	Ecaillés d'huîtres	23.00
Kippers 40's	2.00	Gravier	20.00
Hareng Boneless 1-10	1.60	Farine fourragère	30.00
Kippers Boneless, 12 lbs	1.75	Gluten	36.00
POISSONS SALES	la livre		le minot
Morue Skinless 1-100	11.50	Blé à engrais No. 1	.72
Morue Skinless, petite		Avoine à engrais No. 1	.40
boîte de 30 lbs, désos-		Orge Can. Ouest No. 4	.35
sés, en bandes	0.15	Mais argentin	.68
Morue grosse	0.08	GRAIN MOULU	le sac de 98 lbs
Morue petite	0.06 1/2	Blé d'Inde moulu	1.50
FARINE DE PAIN		Blé d'Inde cassé	1.50
au char, le baril, en sacs		TOURTEAUX	la tonne
Première patente	5.30	De lin	36.00
Deuxième patente	4.70	De coton	44.00
Forté à boulanger	4.40	Drèches de brasserie	22.00
		Drèches de distillerie	22.00

LISTE DE PRIX POUR GRAINES DE SEMENCES

Tous les prix cotés dans la présente liste représentent le cours actuel et sont sujets à changer sans avis:

Trèfle Rouge Canadien :	Trèfle Rouge Canadien Et. du G. 1 -	\$26.00
12 à 15 livres à l'acre	do	2 - 24.00
	Trèfle Rouge Importé	No. 1 - .21
	do	2 - .19
Grand Trèfle Rouge :	Grand Trèfle Rouge Can. Et. G. 1 -	.33
12 à 15 livres à l'acre	do	2 - .30
	Grand Trèfle Rouge Imp. No. 1 -	.31
	do	2 - .29
Trèfle Alsike (Hybride)	Trèfle Alsike No. 1 Et. du G.	.20
8 à 10 livres à l'acre	do	2 - .18
	do	3 - .16
Alfalfa - Luzerne :	Trèfle Alfalfa 1 Et. du G.	.28
	do	2 - .26
Alsike et Mil (Mélange)	No. 2 Et. du G.	.13
	3	.11
Trèfle Alfalfa Luzerne :	No. 1 Et. du G.	.26
	2	.25
Grimms Certifié :	No. 1 Et. du G.	.36
Trèfle Blanc de Hollande :	No. 1 Et. du G.	.50
6 à 8 livres à l'acre	2	.45
Trèfle Blanc et Alsike (Mélange)	No. 1 Et. du G.	.26
	2	.23
	3	.20
Trèfle d'Odeur		
Mélot Blanc :	Trèfle d'odeur, Et. du G. No. 1 -	.09
12 à 15 livres à l'acre	do	2 - .08
Graine de Mil :	Mil No. 1 Et. du G.	.14 1/2
12 à 15 livres à l'acre	2 do	.13 1/2
	3 do	.13

Voir le prochain numéro de "La Terre de Chez Nous" pour les prix du blé-d'Inde ou maïs de semence.

Une remise doit accompagner les commandes, suffisante pour couvrir les frais de transport, la balance de la facture sera payée C. O. D.

Wm RENNIE Co. Limited,
Montreal Branch.

COURS D'APICULTURE

(Suite de la page 252)

bien ils enlèvent à une colonie qui a trop de provisions un rayon de miel, le désoperculent et l'introduisent dans la ruche qui a besoin de vivres. D'autres placent au-dessus des cadres une rondelle découpée dans un pain de sucre et légèrement humectée, ou une pâte composée de une partie de miel et de quatre parties de sucre en poudre.

Chapitre IV. — ESSAIMAGE NATUREL

La ponte de la reine, interrompue pendant l'hiver, recommence au printemps et elle peut atteindre jusqu'à 3,000 oeufs par jour durant la belle saison. Si les abeilles prévoient que la demeure qui les habite ne suffira bientôt plus à loger toute la population, elles élèvent de nouvelles reines et avant l'éclosion de celles-ci, une troupe nombreuse sort en masse en entraînant la mère et part pour fonder une nouvelle colonie.

C'est l'essaimage naturel et l'essaim sorti est un essaim naturel; l'est dit **primaire**, quand la vieille reine en fait partie. Un essaim moyen pèse un peu plus de quatre livres, et se compose de 20,000 à 30,000 abeilles.

(Suite à la page 255)

Ce prix a donné le ton pour les agneaux du printemps. Une maison de Montréal a une commande hebdomadaire pour 100 agneaux du printemps et paie \$12.00 à \$15.00 pièce. Toronto a reçu sans broncher quelque 1,000 agneaux de qualité de l'Ouest. Les prix sont restés à \$9.00 le

cent pour les bonnes brebis et les agneaux chatrés.

Sur le marché des bestiaux les moutons et les agneaux tiennent la meilleure place.

Que les expéditeurs se souviennent qu'il devront restreindre les expéditions de bovins et de pores d'ici après le Carême.

A VENDRE

PETITES ANNONCES.—Tarif:
02 sous le mot avec minimum de
25 mots par insertion. Pour qua-
tre impressions consécutives une
réduction de 20% est consentie.

TROUPEAU ACCERDITE

2 taureaux de 3 mois provenant
de vaches inscrites au livre d'or
et d'un taureau classé A.

1 vache pur sang vélant novem-
bre, 6 ans.

1 vache pur sang vélant mars,
6 ans.

6 vaches croisées vélant d'avril
à mai, de 2 à 6 ans.

S'adresser à : M. J. H. Bergeron,
Secrétaire de l'U. C. C. Water-
ville (Compton).

A VENDRE.—Magnifique étalon
ardennais, pesant 2,000 livres,
âge de 10 ans, propriété d'un
Syndicat d'Élevage. S'adresser :
M. Elol Jodoin, 5ième rang, Bou-
cherville.

HEMORROIDES. — Souffrez-
vous des Hémorroïdes, Eczéma,
boutons? N'hésitez pas; essayez
l'onguent **CAMPREX** très effi-
cace. Soulagement rapide et sûr.
La boîte : 40 sous franco. **CAM-
PREX** Campagna Fabricant, S.-
Paul de Chester, Arthabaska,
Qué.

COUVEUSE. — Four in one de
Schvoulge Smith Co. U.S. capaci-
té, 800 œufs, quatre comparti-
ments de 200 chacun. Pouvant
être mis en opération séparément
ou tous à la fois. Cette couveuse
presque neuve qui a été payée
\$350.00 sera vendue pour moins
d'un tiers du prix d'achat.
S'adresser au curé de St-Jean
sur le lac (Labelle), P.Q.

COCHETS REPRODUCTEUR P.
R. Banés à vendre. De lignée
contrôlée continuellement de-
puis des années. Records offi-
ciels. Prix \$3.00 chacun. Ernest
Renaud, Saint-Paul comté de
Joliette, P.Q.

COURS D'APICULTURE

(Suite)

22,000 abeilles; les plus forts atteignent 6 à 8 livres, et comptent
35,000 à 45,000 abeilles.

L'essaimage est annoncé à l'apiculteur quelques jours à l'avance
par une certaine agitation chez les ouvrières et la sortie bruyante
des mâles. La veille du jour où l'essaim doit sortir, on entend à
l'intérieur de la ruche un bourdonnement sourd; et en écoutant
attentivement, on entend aussi la reine qui va partir chanter pour
ainsi dire, pendant que les reines qui ne sont pas encore écloses
lui répondent de l'intérieur de leurs alvéoles.

La durée de l'essaimage est d'environ 6 semaines, et commence
vers la fin de mai. Il a lieu, le plus souvent, au milieu de la jour-
née, entre 9 heures du matin et 4 heures du soir, et par un beau
temps. La ruche qui a fourni l'essaim est désignée sous le nom
de ruche-mère ou souche.

La population que le départ d'une partie de la famille a mo-
mentanément affaiblie, se renforce bientôt par l'éclosion du cou-
vain; et quand une jeune reine sort de sa cellule, il arrive qu'elle
est entraînée au dehors avec une nouvelle troupe d'émigrantes :
on aura ainsi un essaim naturel secondaire. Une colonie qui a
une grande disposition à essaimer, peut fournir encore des essaims
naturels tertiaires, quaternaires, etc. Habituellement, le secondai-
re, quand il se produit, sort une huitaine de jours après le primaire,
le tertiaire trois ou quatre jours plus tard, le quaternaire deux ou
trois jours après le tertiaire.

Si la souche ne donne pas d'essaim secondaire, la première
femelle qui nait tue toutes les autres au moment de leur éclosion;
elle sort pour sa fécondation et rentre dans la ruche, elle com-
mence sa ponte.

POUR EMPECHER L'ESSAIMAGE

Quand on ne veut pas augmenter le nombre de ses ruches,
l'essaimage est une perte, car il diminue dans une forte proportion
la force d'une colonie et par suite le rendement du miel. Comme
ce départ a pour cause principale, avons-nous dit, l'insuffisance
du logis, l'apiculteur, pour l'empêcher, n'a qu'à augmenter la capa-
cité de la ruche. Mais il importe de n'effectuer cet agrandissement
du local que graduellement, au fur et à mesure du besoin. On
ajoute tout d'abord, surtout si la miellée est faible, des rayons
tout bâtis vides, de façon que les ouvrières n'aient même pas la
peine de les construire. En même temps, on aère les ruches par
le bas, et on les abrite contre les grandes chaleurs. Lorsque la
miellée devient abondante, les abeilles éprouvent le besoin de
produire de la cire. Dès lors, afin de satisfaire ce désir et d'utiliser
en même temps, on n'agrandit plus avec des rayons bâtis, mais
avec des cadres et des sections garnies de cire gaufrée. Cet agran-
dissement progressif ainsi opéré donne toute satisfaction aux
abeilles qui éprouvent peu dès lors le désir d'essaimer. Dans le
chapitre suivant, nous reviendrons sur ce sujet de l'essaimage en
montrant le parti que l'on doit tirer des essaims.

Chapitre V. — UNE SAISON AU RUCHER.

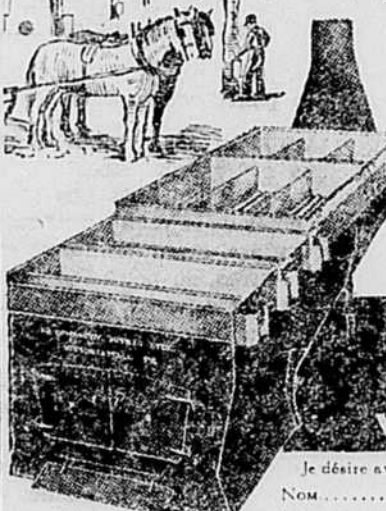
Art. 1. — Pourquoi et comment visiter l'intérieur d'une colonie
On ne devrait pas ouvrir une ruche et surtout la chambre à
couver (endroit où se trouve les œufs, les larves, les reines et les
nourrices) à tout propos et à propos de rien. Que l'on en ait une
ou deux pour satisfaire les curiosités d'étude et d'observation, très
bien; c'est que, voyez-vous, les abeilles n'aiment pas l'été, étant
donné que nos visites les troublent très souvent et grandement.

Le but des visites du couvain en général, c'est de se rendre
compte de la présence et de la valeur de la reine, de l'état du
couver et des provisions, de l'espace libre nécessaire à la ponte,

de fournir et d'enlever les hausses (boîtes à miel), etc. La chose
urgente entre toutes, en visitant nos petites sœurs les abeilles,
c'est de leur faire comprendre qu'elles ont en nous un maître, en
même temps qu'un véritable ami, et de se protéger contre les dards
des intraitables et des inconscientes. On s'affuble d'un voile noir
(Alb. P. 37, fig. 1) et d'un costume de couleur pâle; l'entrée des man-
ches et du bas des jambes du pantalon est soigneusement bouclée,
car rien d'aussi peu intéressant que des abeilles égarées qui vous
courent sur les bras ou sur les jambes, et on se protège les mains

(Suite à la page 256)

Nouveau perfectionnement sur L'EVAPORATEUR rapide JUTRAS



L'EVAPORATEUR QU'IL VOUS FAUT

L'évaporateur Jutras est le plus perfectionné, celui qui évapore la sève le plus rapidement, qui sauve du combustible, et qui coûte moins cher. C'est donc celui que vous devez vous procurer.

Notre catalogue No. 2 vous donnera tous les renseignements nécessaires sur l'évaporateur Jutras ainsi que sur : accessoires pour sucreries, distributeur d'engrais, fourches à foin, stalles d'acier, installations d'étables et de granges, etc.

Découpez et adressez-nous le coupon au bas de cette annonce.

JUTRAS VICTORIAVILLE

Je désire avoir votre catalogue No. 2.

Nom

Adresse

VIENT DE PARAÎTRE

Nouveau catalogue général No. 3. Envoyé gratuitement contre le
Coupon rempli ci-après.

Faites un X pour prix sur ce qui vous intéresse

Evaporateur pour érables

Accessoires pour sucrerie

Installation d'étable moderne

Epandeur d'engrais

Nom

Adresse

TCN. Mrs — 31

U.C.C.

LE COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. LTEE

Il est à votre service, Cultivateurs de la Province, pour :

(a) La vente de votre fromage et de votre beurre ;

ADRESSEZ VOS CONSIGNATIONS A :

Comptoir Coopératif de l'U. C. C.,
Montreal Rail and Water Terminals,
rue Craig, Montréal.

Toutes ventes opérées sur base de commission seulement.

ESSAYEZ NOTRE SYSTEME :
VOUS EN SEREZ SATISFAITS

(b) La vente de votre bétail vivant :

Comptoir Coopératif de l'U. C. C.,
316, Bridge Ave., Montréal,
Pointe-Saint-Charles.

POUR RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, ADRESSEZ TOUTE CORRESPONDANCE A :

LE COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. LTEE

1231 EST, RUE DEMONTIGNY

MONTREAL

NOUS SOMMES EN POSITION
AUSSI DE VOUS FOURNIR
AU MEILLEUR COMPTE :

Engrais alimentaires

Tôle, Tôle,

Broche,

Peinture,

Balances, etc.

Sertisseuses

COURS D'APICULTURE

(Suite de la page 255)

avec des gants de toile huilée. Enfin on se munit de l'arme offensive par excellence, l'enfumoir, (Alb. p. 36, fig. 3). Pour allumer l'enfumoir on jette dans le fond un chiffon de papier enflammé, et comme combustible on utilise soit de l'écorce de cèdre, du bois pourri sec, des ripes de planeur, des morceaux de vieux sacs bien propres, enfin tout ce qui peut fournir une fumée abondante.

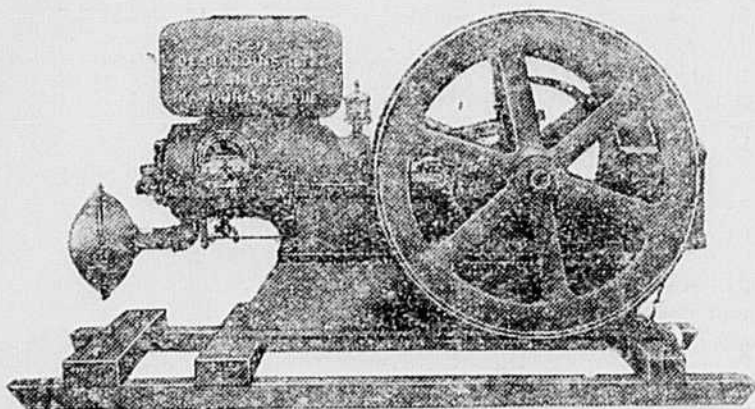
Avec l'habitude de la manipulation des abeilles, vous viendrez probablement, comme bien d'autres, à pouvoir vous passer habituellement de voile et de gants. Eh oui! on s'habitue à tout... et l'on se familiarise même avec les petites filles du soleil. Il est neuf heures du matin, en juin, juillet, août, midi en avril, mai, septembre. Tout est prêt. Muni de son enfumoir, et d'un lève-cadres (un tourne-vis ou un gros couteau de poche font très bien), le débutant se place tout près de la ruche du côté du soleil (Alb. p. 50, fig. 1), envoie un jet de fumée dans l'entrée pour avertir les gardiennes, découvre doucement les abeilles, et envoie immédiatement quelques légères bouffées de fumée entre les cadres. Il recouvre un instant la ruche (une minute environ) puis il enlève de nouveau la toile ou le couvercle intérieur couvre-cadres, et enfume légèrement les abeilles sur le haut des rayons pour les faire descendre. Durant la visite, il ne faut se servir de l'enfumoir que lorsque les abeilles remontent sur les rayons et cherchent à s'envoler, car la fumée nuit beaucoup aux abeilles et davantage encore au miel.

Comment sortir les rayons de couvain pour les examiner.

Dès qu'on a refoulé les abeilles vers le bas de la ruche, il faut, à l'aide du lève-cadres, presser tous les cadres ensemble, s'ils s'espacent automatiquement (c'est le cas pour tous nos cadres présentement en usage), vers l'un des côtés de la ruche, puis ramener le premier rayon à sa position première. Avec facilité et sans froter les abeilles les unes contre les autres, on peut alors sortir ce rayon pour l'examiner. Pour un premier examen, il est préférable d'examiner d'abord ce rayon du bord (parce que la reine s'y trouve rarement), puis d'aller successivement jusqu'à ceux de l'autre côté. On prend le rayon par les deux bouts, on le soulève doucement au-dessus de la ruche dans sa position naturelle (Alb. p. 50, fig. 2) et on examine le côté que l'on a devant soi. A la page 57 de notre Album, il y a deux fautes: notre débutant tient le rayon un peu trop incliné et trop en dehors de la ruche. Un rayon ainsi incliné peut laisser tomber du miel à terre et, ce qui est plus fâcheux encore, échapper la reine dans l'herbe. Pour examiner le côté opposé, il ne faut pas le tourner à la manière de la figure 2, page 5, mais relever d'abord la main droite, jusqu'à ce que la barre du dessus soit perpendiculaire; alors on fait tourner le rayon sur lui-même, comme une porte sur ses gonds, de façon à avoir devant soi le côté non encore examiné, puis on rabaisse la main droite dans sa position première. L'examen terminé on refait le geste à l'inverse, pour ramener le rayon dans sa position première.

De prime abord, ce manège semble un peu difficile, mais en réalité il est bien simple; il demande un peu de dextérité: aussi, pour se le rendre familier et éviter les suites fâcheuses de quelques pertes de reines, on prend un cadre dégarni d'abeilles et on le tourne et retourne plusieurs fois jusqu'à ce qu'on en ait acquis la facilité.

Le premier rayon inspecté, on le dépose près de la ruche, (Alb. p. 51, fig. 1), ou ce qui vaut mieux, dans une boîte vide apportée à cette fin. Cette dernière précaution est de rigueur en temps de disette florale, car les abeilles alors courent ici et là avides de miel tout fait, puis on passe au second, etc. Ce deuxième et les rayons suivants sont remis dans la ruche à la suite, mais de telle sorte qu'il y ait toujours un espace vide pour rendre le rayon suivant. La visite terminée, on remet tous les rayons dans leur position première. Qu'il y ait toujours deux lignes d'espace entre les parois des côtés de la chambre à couvain et la surface du rayon avoisinant, ceci pour permettre à la reine d'y venir pondre.



Le résultat de 25 années d'expérience et d'essais.
CET ENGINE durera la vie d'un homme.
Economique et très puissant. Facile à actionner.
Avons batteuses de première qualité à prix modérés!
Satisfaction garantie. — Catalogue sur demande.

La Compagnie Desjardins Limitée
Saint-André-de-Kamouraska,
P. QUE.

Art. 2. — ATTENTION A LA REINE

La reine, dans une colonie d'abeilles, est son âme et sa vie. En elle s'incarne toute la valeur d'une ruche, puisqu'elle seule est la mère de tout son peuple. Ainsi, il faut veiller sur elles, les suivre avec attention, ne garder et ne multiplier que celles qui sont prolifiques, et qui ne donnent que de très bonnes butineuses. En outre, du fait que la fécondité des reines diminue généralement après la deuxième année et qu'alors elles ne peuvent plus maintenir la population de la ruche en force suffisante pour assurer une récolte de miel maxima, les apiculteurs avisés les remplacent à cet âge, et vers la fin de juin, par des jeunes reines vigoureuses et alertes. C'est sagesse, bonne politique et exemple à suivre.

Recherche et capture de la reine. — On se conduit comme pour l'inspection du couvain. Seulement, dès qu'on prend un rayon, avant de l'examiner, on jette un coup d'oeil sur le suivant. Si on y aperçoit la reine, (Alb. p. 17, fig. 1), vite on dépose celui que l'on tient entre les mains, et on prend l'autre. Une reine se capture par les ailes. Si on ne l'y aperçoit pas, on examine avec soin les deux faces du rayon que l'on tient. Les suivants sont examinés de la même façon, jusqu'à ce qu'on ait trouvé la reine.

Quand on veut simplement savoir si une colonie a sa reine, la présence ou l'absence du couvain, d'avril à septembre, suffit pour nous en instruire.

(A suivre)

Le compte annuel des poussins

C'est en février que commence l'une des plus grandes industries canadiennes de la saison — la production des poussins d'un jour. Un comité d'experts du Ministère fédéral de l'agriculture qui s'est réuni dernièrement, estime que pour maintenir l'effectif actuel des basses-cours canadiennes, qui est de plus de cinquante millions de volailles, il faudra une provision de quatre-vingts millions de poussins d'un jour. L'expérience nous apprend que 30 pour cent de cet immense total ne survivent pas aux trois premières semaines de leur existence, 25 pour cent sont victimes de la maladie, tandis que 5 pour cent deviennent la proie des animaux sauvages ou meurent d'autres causes. Si les poussins sont évalués à \$25 le cent, ceci représente une perte de \$6,000,000.



CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministère des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 3 avril 1931 pour le transport des correspondances de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, six fois par semaine sur la route rurale No 1, de ST MATHIEU DE LAPRAIRIE, à commencer au bon plaisir du Ministère des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de NORTH STUKELY P. Q., et au bureau de l'Administrateur du District où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

Bureau de l'Administrateur de District, Montréal, le 29 février 1931

J. TAYLOR

Administrateur de District.

GRATIS

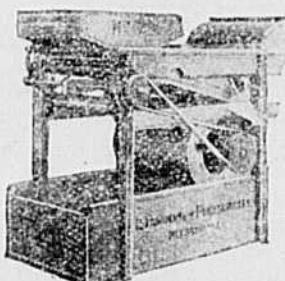
Cette montre ainsi que plusieurs beaux cadeaux pour dames et messieurs, tels que lingerie, sets de toilette aluminium, etc., seront donnés aux personnes qui vendront 50 paquets de nos graines de jardin à 7 sous. Demandez 50 paquets et notre catalogue.

L'UNION DES JARDINIERS

ENREGISTREE

LEVIS, QUE.

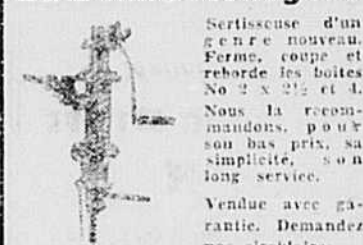
CRIBLES



A BRAS ET A POUVOIR
4 modèles différents
prix modérés.

LA FONDERIE DE
PLESSISVILLE
Fondée en 1873
PLESSISVILLE QUE.

La Bonne Ménagère



J.-F.-X. LALIBERTE
R. R. No. 2
Saint-Anselme
(Dorchester)



CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministère des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 27 mars, 1931, pour le transport des correspondances de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, six fois par semaine sur la route rurale No 1, de ST MATHIEU DE LAPRAIRIE, à commencer au bon plaisir du Ministère des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de ST MATHIEU DE LAPRAIRIE, et au bureau de l'Administrateur du District où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

Bureau de l'Administrateur de District, Montréal, 13 février 1931.

J. TAYLOR,

Administrateur de District.

Tél. HARBOUR* 2116

E. W. CARON

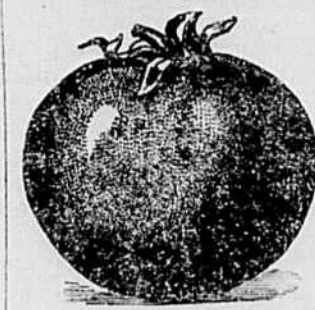
145-149 Des Commissaires Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions

Grains louses — charrs assortis

Demandez les produits CARONA

Quelques-unes de nos meilleures variétés



BURBANK: — La Tomate la plus hâtive du monde. Fruit cramoisi clair, le plus hâtif, le plus uni et le plus gros. Résistant aux maladies. Pqt. 20 cts; 1/2 oz., 60 cts; oz., \$1.00.
TOMATE ROUGE CHISWICK: — Fruit de première qualité Production soutenue. Pqt., 15 cts; 1/2 oz., 60 cts; oz., \$1.00.
MARGLORE: — Le dernier mot en fait de Tomate. Résistant aux maladies. Grappes de 5 à 7 gros fruits, unis, épais, presque sans cœur, globulaire, d'un rouge écarlate. Pqt., 15 cts; 1/2 oz., 60 cts; oz., \$1.00.
TOMATES HETEROSES: — (Nouveauté de variété). La variété la plus prolifique existante, produisant souvent des 20 à 22 fruits à la grappe. Fruit ferme, absolument rond, d'une saveur exquis, entièrement lisse et d'une couleur écarlate foncée. Mérite un essai dans tous jardins. Pqt., 30 cts, 3 pour \$9.80.

MELON CANTALOUPE BANANE: — La description est: dans le nom. Atteignant 2 1/2 pds de long. Chair saumon foncé. Qualité supérieure. Pqt., 10 cts; oz., 30 cts.
OIGNON EXCELSIOR DE CRANSTON: — Le Champion du monde pour exposition. Cultivé parfaitement, il atteint une pesanteur de 4 livres et mesure de 21 à 24 pouces de circonférence. Pqt., 25 cts., oz., \$1.00.

PENSEE: — Mammoth Géant d'exposition de Ferguson No 337. La plus grosse variété du monde; mesurant au delà de 3 pouces de diamètre. Entièrement nouvelle et de couleurs très rares. La plus récente et la meilleure variété existante. Insurpassable pour sa grosseur, son merveilleux coloris, sa texture épaisse. Pqt. \$1.00; 2 pour \$1.50; 1-16 oz., \$2.50.

COLLECTION SPECIALE D'UN PAQUET DE CHACUNE DES VARIETES CI-DESSUS: — \$1.75 NOTE: — Sur commande de n'importe quel des articles ci-haut nous vous adresserons gratuitement notre magnifique catalogue annuel, contenant 170 pages très intéressantes sur graines de légumes et de fleurs, 19 pages de Nouveauté, aussi 12 pages de fleurs en couleurs naturelles.

S. V. P. VOUS SERVIR DU COUPON

DUPUY & FERGUSON, Enr.,

Grainetiers et Pépiniéristes Dépt. L. T.

438-442 Place Jacques-Cartier, Montréal.

Nom

Adresse